

FRANCE

La Conférence d'évaluation de la science politique en Europe, qui s'est tenue à Paris les 19 et 20 avril 1996, a rencontré un large écho lors du Congrès de l'Association Française de Science Politique qui a réuni la semaine suivante à Aix-en-Provence 450 participants.

La séance inaugurale de ce Congrès a été consacrée à la présentation et à la discussion du rapport de synthèse de Jean-Louis Quermonne, du rapport de Pierre Favre et d'une communication du professeur Yves Schemeil de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence. Il en a résulté à la fois l'expression de divers points de vue et des propositions constructives qui ont témoigné de la vitalité de la science politique française en cette fin de siècle et de la pluralité de ses approches.

Outre le rapport de synthèse dont j'assume la responsabilité, il m'a paru opportun de publier ensemble le rapport de Pierre Favre et la communication d'Yves Schemeil, qui reflètent des tonalités différentes mais qui enrichissent l'un et l'autre le débat.

Jean-Louis QUERMONNE
Président de l'Association Française de Science Politique

The Conference for the Evaluation of Political Science in Europe, held in Paris on April the 19th and 20th 1996, met a very favourable reaction at the Congress of the French Political Science Association which, a week later, gathered 450 participants in Aix-en-Provence.

The introductory meeting of this Congress was devoted to the presentation and the discussion of J.-L. Quermonne's synthesis report, of Pierre Favre's report and of a paper read by Yves Schemeil, Professor at the Institut d'Etudes Politiques of Aix-en-Provence.

It resulted in bringing to light different points of view and proposing a few constructive suggestions, both outcome giving evidence of the vitality of French political science by the end of the century and of its many approaches.

It seemed to me that, as well as the synthesis report I am in charge with, it would be appropriate to publish Pierre Favre's report and Yves Schemeil's paper, which reflect different trends but both enlarge the debate.

*Jean-Louis QUERMONNE
President, French Political Science Association*

LA SCIENCE POLITIQUE EN FRANCE

Pierre FAVRE *

Institut d'Etudes Politiques de Paris

avec la collaboration de Nadine DADA **

INTRODUCTION

On s'accorde généralement à donner l'année 1871 comme date symbolique d'apparition de la science politique française, cette année 1871 étant celle de la création à Paris de l'Ecole Libre des Sciences Politiques¹, même si l'usage de l'expression «science politique» en France dans le sens actuel remonte à la fin du XVIII^{ème} siècle et si diverses institutions précurseurs ont existé auparavant². Le temps de ce que l'on a proposé d'appeler «la première institutionnalisation» de la science politique emplit la fin du XIX^{ème} siècle : la science politique s'établit alors dans les facultés de droit, mais pour céder rapidement la place au droit public, et n'est guère reçue dans les facultés de lettres où la jeune sociologie durkheimienne cherche à se faire reconnaître. «Sciences Po», comme on appelle familièrement l'Ecole Libre des Sciences Politiques, restera jusqu'à la Seconde guerre mondiale le lieu d'ancrage de la discipline. Dans le même temps, plusieurs avancées intellectuelles s'opèrent, dans le domaine des études électorales avec André Siegfried, mais aussi sur la question de l'Etat, sur le fonctionnement de l'institution parlementaire, sur la question sociale, sur la colonisation, sur les foules... La «seconde institutionnalisation» exige également une vingtaine d'années (du milieu des années cinquante au début des années soixante-dix), mais elle installe définitivement une science politique autonome dans l'enseignement supérieur et dans la recherche, sans qu'il soit possible - ni d'ailleurs utile - de détailler ici cette riche histoire³ pour laquelle on peut renvoyer à de nombreux bilans⁴. Le présent rapport s'en tient à la période très contemporaine, la plupart des données que nous utilisons portant soit sur l'année universitaire en cours (1995-96) soit sur les quatre ou cinq dernières années.

Conformément au plan arrêté par le Comité Scientifique, nous tenterons de dresser dans une première partie un état des lieux de l'enseignement et de la recherche en science politique, nous traiterons dans une plus brève deuxième partie des liens de coopération noués par la science politique française avec les autres Etats européens, et nous proposerons dans une troisième partie étendue un essai d'évaluation de la situation actuelle de la science politique en France.

* Comme il est de règle dans tout processus d'évaluation, ce rapport n'engage que son auteur, à l'exclusion des institutions ou des associations dont il est membre.

** Conservateur de la salle de science politique de l'I.E.P. de Paris (Services de documentation, Fondation Nationale des Sciences Politiques).

¹ Nous nous permettons de renvoyer sur cette période à notre étude : Pierre Favre, *Naissances de la science politique en France, 1870-1914*, Fayard, 1989 (coll. « L'espace du politique »).

² Cf. Dominique Damamme, *Histoire des sciences morales et politiques et de leur enseignement des Lumières au scientisme*, Thèse de doctorat d'État en science politique, Paris I, 1982.

³ On en trouvera des éléments et une bibliographie in Pierre Favre, «Histoire de la science politique», chapitre I du *Traité de science politique* sous la direction de Jean Leca et Madeleine Grawitz, P.U.F., 1985, pp. 3-45.

⁴ Entre 1959 et 1969, ce ne sont pas moins de six bilans qui sont publiés sur la science politique française, par Jacques Chapsal (1959), Jean Meyriat (1960), Alfred Grosser (1960), la *Revue de l'enseignement supérieur* (1965), François Goguel (1968) et l'Association Française de Science Politique (1969). On en trouvera les références dans la bibliographie citée à la note précédente.

1. L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE EN SCIENCE POLITIQUE, ETAT DES LIEUX

1.1. L'enseignement supérieur (premiers et deuxièmes cycles)

Les deux caractéristiques les plus générales de l'enseignement de la science politique en France sont d'une part la dualité des établissements qui en ont la charge, et d'autre part la rareté et le caractère tardif de la spécialisation possible dans la discipline. On détaillera dès l'abord ces deux traits.

1. L'enseignement de la science politique est pour l'essentiel assuré en France dans deux types d'établissements publics très différents : les «facultés de droit», si on conserve par commodité l'appellation ancienne (il faudrait parler des «unités de formation et de recherche à dominante juridique et politique») et les Instituts d'Etudes Politiques. Cette dualité des institutions d'enseignement supérieur est une caractéristique majeure, car tout oppose facultés et I.E.P. Les facultés accueillent sans sélection tous les étudiants bacheliers qui le souhaitent, les I.E.P. sélectionnent par concours un nombre limité d'étudiants. Les facultés où s'enseigne la science politique sont presque toujours des facultés *de droit* dont les enseignements sont tout naturellement en majorité juridiques : selon une tradition qui remonte au XIX^{ème} siècle, la science politique reste souvent considérée comme un complément des études de droit, et elle est d'ailleurs encore fréquemment enseignée par des professeurs de droit. Dans les Instituts d'Etudes Politiques, la science politique est plutôt mise en relation avec l'histoire et la géographie ainsi qu'avec l'économie, même si le droit fait également l'objet d'enseignements. Les facultés sont des éléments de droit commun des universités, les I.E.P. ont soit un statut de «Grande école» (à Paris) soit un statut particulier (dit «dérogatoire») lorsqu'ils sont rattachés à une université (cas, avec des variantes, des autres I.E.P. en France : Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Toulouse).

2. Il n'y a donc pas en France d'institution d'enseignement qui assure l'enseignement de la science politique à titre exclusif du premier au troisième cycle, à la *seule* exception du Département de Science Politique de l'Université de Paris I, qui a une telle vocation, encore qu'il ne soit pas directement en charge des formations de premier cycle⁵. Contrairement à ce que donnerait à penser leur nom (Instituts *d'Etudes Politiques*), les Instituts d'Etudes Politiques n'enseignent pas que la science politique ni même principalement la science politique : ce sont en réalité des instituts d'études politiques, historiques, économiques, juridiques et sociales ! Dans les facultés, et sauf exceptions de toute façon limitées à la licence (donc à Bac + 3), on ne se spécialise en science politique qu'au niveau de la maîtrise (donc à Bac + 4). Nulle part un étudiant ne peut choisir de se spécialiser en science politique à Bac + 1 et à Bac + 2.

3. Les facultés de droit étant nombreuses en France, il y a dans chacune de ces institutions des professeurs de science politique, des cours de science politique et des étudiants qui suivent ces cours. Il y a naturellement entre toutes ces institutions des différences multiples et il n'est sans doute pas inutile, si l'on considère les conséquences de ces différences quant à la coopération inter-universitaire en Europe, d'essayer de distinguer différents types de facultés de droit. Nous nous basons sur une enquête réalisée spécifiquement pour ce rapport et qui a permis de réunir

⁵Sur l'important département de science politique de Paris I, seule institution dans la discipline à avoir le statut d'U.F.R., cf. le rapport d'évaluation du Comité National d'Evaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, *L'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne*, juin 1995, pp. 111-120 (rapport d'expertise rédigé par Jean-Louis Quermonne et Jack Hayward). Une lecture systématique de tous les rapports publiés par le Comité National d'Evaluation pour en isoler ce qui a trait à la science politique dans les I.E.P. et les universités serait d'un grand intérêt : il ne nous a pas été possible de l'effectuer.

une information précise et systématique sur les cinquante-quatre facultés de droit et de science politique françaises (ce chiffre de cinquante-quatre devrait lui-même être commenté, car on réunit ici en fait sous la même appellation des établissements de statut différent et l'on y compte comme unités autonomes des pôles d'enseignement rattachés à des universités. On trouvera la liste des établissements pris en compte en Annexe 1 de ce rapport).

Neuf universités (sous réserve d'une ou deux omissions possibles) proposent une maîtrise de science politique, donc à niveau Bac + 4 : Amiens, Bordeaux IV, Lyon III, Nice, Paris I, Paris II, Paris X, Strasbourg, Toulouse⁶. Avec des variantes locales, une maîtrise comporte une dizaine de cours dans lesquels tous les problèmes de la science politique sont abordés. On y trouve classiquement un noyau composé, à une ou deux unités près, des cours suivants : étude des comportements politiques, méthodes d'enquête, philosophie politique, politiques publiques, politique comparée, relations internationales, institutions politiques. S'y ajoutent quelques cours plus spécifiques selon les lieux (par exemple : Administration et politique locale, Communication politique, Etudes stratégiques, Politiques communautaires). Généralement, ces établissements dotés d'une maîtrise offrent également, dans les années antérieures (D.E.U.G. et licence) un nombre significatif d'enseignements de science politique.

Dans dix-huit ou vingt autres facultés (le chiffre ne peut être qu'un ordre de grandeur à ce stade de l'enquête) où il n'y a pas de maîtrise de science politique, le nombre des cours de science politique, même pris au sens large, se réduit et cesse de constituer un ensemble, soit qu'il y ait des lacunes manifestes, soit que les cours deviennent principalement historiques ou institutionnels. On en donnera deux exemples pour les trois premières années du cursus :

TOURS	SAINT-ÉTIENNE
Droit constitutionnel	Droit constitutionnel
Régimes étrangers	Relations internationales
Relations internationales	Science politique
Vie politique	Institutions européennes
Institutions européennes	Histoire de la société contemporaine
Science politique	Histoire des idées politiques avant 1789

Dans seize à dix huit autres facultés (dépourvues là encore d'une maîtrise de science politique), les cours de science politique sont très peu nombreux, et l'on peut considérer y être sous un seuil : la présence de la discipline cesse d'être significative. Il subsiste pour toute la scolarité trois ou quatre cours, et la logique du cursus cesse d'apparaître. On peut donner de ces situations l'exemple de Poitiers (trois cours : Droit constitutionnel, Relations internationales, Institutions européennes), d'Aix-Marseille III (Droit constitutionnel, Sociologie politique, Histoire de la pensée politique), ou de Metz (Droit constitutionnel, Institutions européennes et relations internationales, Sociologie politique, Histoire des idées politiques, économiques et sociales). Dans ces universités, lorsque le droit constitutionnel, les institutions européennes ou l'histoire de la pensée sont enseignés dans une optique plus juridique ou historique que politologique, la science politique disparaît de fait des cursus.

Contrairement à ce qui s'était établi il y a une dizaine d'années dans les facultés de droit où les cours de science politique tendaient à se concentrer dans la troisième et surtout la quatrième

⁶Dans trois de ces universités (Amiens, Lyon III et Paris I) existe aussi une licence de science politique, qui comporte respectivement 5, 7 et 13 cours spécialisés. Il y a également une licence de science politique à Paris VII, sur laquelle nous n'avons pas encore de renseignements détaillés.

année du cursus⁷, la science politique est aujourd'hui surtout présente en première année. On y rencontre fréquemment quatre, voire cinq cours non pas nécessairement de science politique, mais en comportant certains aspects ou pouvant être assurés par un politiste. Il y a ainsi toujours en première année un cours de droit constitutionnel et presque toujours un ou deux cours d'histoire des institutions (ou «du droit et des institutions» ou d'«histoire politique et institutionnelle») généralement pris en charge par les historiens du droit. Il y a souvent un cours de sociologie politique ou de science politique générale. Il y a assez souvent un cours de relations internationales ou d'institutions internationales et européennes. Il y a quelques fois un cours d'histoire des idées politiques. Par rapport à cette liste, les deux années suivantes apparaissent curieusement comme des années de «rattrapage» : on n'y retrouve pratiquement *que* les cours qu'on vient d'énumérer. Cela provient du fait que, d'une université à l'autre, ce qui change est simplement la place du cours dans le cursus : là où on ne le situe pas en première année, on va l'inscrire en deuxième année ou en licence. En deuxième année donc, les cours de science politique se font plus rares (un ou deux, rarement davantage) et on y retrouve l'histoire politique, l'histoire de la pensée, les relations internationales, les institutions européennes, la sociologie politique et, dans de rares cas, un cours comparatif (Systèmes politiques comparés, Politiques comparées, Organisations politiques comparées). La situation est la même en Licence : il n'y a plus, sauf rarissimes exceptions (trois universités), qu'un ou deux cours de science politique, et ces cours sont souvent d'histoire des idées politiques ou d'histoire des institutions. Dans six universités, on trouve encore un cours qui fut jadis central et qui donc a presque disparu, celui de Méthodes des sciences sociales.

Faire l'état des cours de science politique dans les Instituts d'Etudes Politiques est beaucoup plus difficile, car l'organisation même de l'enseignement y est différente des facultés : la tenue de cours en amphithéâtre, de règle dans les universités, devient l'exception dans les I.E.P., les «conférences» ou «séminaires» qui réunissent une vingtaine d'étudiants se multiplient, le nombre des cours à option croît de façon vertigineuse (il y a par exemple à l'I.E.P. de Paris 120 «cours-séminaires d'ouverture» qui portent sur des sujets d'une très grande variété, et dont 38 sont dispensés dans une langue étrangère, chaque étudiant n'en choisissant qu'un seul chaque année). On peut néanmoins donner une idée d'ensemble en soulignant d'abord que les cours de science politique des I.E.P. sont notablement plus nombreux que ceux des facultés. La consultation des programmes de tous les I.E.P. (hors celui de Paris, trop spécifique pour qu'on puisse en rendre compte ici) révèle qu'il y a en moyenne cinq ou six cours de science politique en première année, une dizaine en deuxième année et sept ou huit la troisième. C'est donc en tout, toujours en moyenne, de 22 à 25 cours de science politique qui sont dispensés dans chaque I.E.P. français. Quant à l'objet de ces cours, le tableau suivant en donne une première image :

Pour la première année (exemple de l'I.E.P. d'Aix-en-Provence)

Histoire des idées politiques
Initiation à la science politique
Introduction à la vie internationale
Introduction à la vie politique
Organisation politique de l'Etat

Pour la deuxième année (exemple de l'I.E.P. de Bordeaux)

Institutions européennes
Introduction à la théorie sociologique
Méthodes des sciences sociales

⁷Cf. notre article : Pierre Favre, « La connaissance politique comme savoir légitime et savoir éclaté - Les enseignements à objets politiques dans les facultés françaises à la fin des années 70 », *Revue française de sociologie*, XXIV, 1983, pp. 467-503.

Sociologie politique
Système administratif français
Système politique français
Relations internationales et stratégie

Pour la troisième année (exemple de l'I.E.P. de Toulouse)

Contrôle et évaluation des politiques publiques
Histoire des idées politiques
Histoire et grands problèmes contemporains
Institutions et droit communautaires
Politique comparée
Problèmes actuels de l'environnement
Théories des relations internationales
Théories politiques

Une telle présentation des enseignements des Instituts d'Études Politiques reste cependant contestable dans la mesure où elle ne distingue pas entre les différentes *sections* de ces établissements. Or, les I.E.P. sont habituellement divisés en trois ou quatre sections dont certaines (les sections *Service public* et *Économique et financière*, qui existent pratiquement dans tous les I.E.P.) ne concernent pas ou peu la science politique. Il faut donc traiter à part de la section où prennent place spécifiquement les cours de science politique, la dénomination de cette section variant d'un site à l'autre (section *Politique et sociale* à Aix et à Bordeaux, section *Politique et société* à Rennes et à Lille, section *Études politiques* à Grenoble, section *Science politique* à Toulouse...). Il y a de surcroît dans certains I.E.P. (Aix, Lyon, Strasbourg...) une section spécialisée *Relations internationales*. Rendre compte exactement des enseignements de science politique des I.E.P. imposerait donc d'isoler les cursus propres à la science politique dans chaque établissement, ce qui excéderait les limites de ce rapport, d'autant que le jeu des cours communs et des options donne souvent aux brochures des instituts la complexité d'un manuel de programmation ! On s'arrêtera donc à un seul exemple, celui de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble, sur lequel on a la chance de disposer d'un rapport rédigé par Olivier Ihl⁸. La liste des enseignements de la section *Politique* s'établissait ainsi en 1995-96 :

Première année

Cours : Introduction à la vie politique (26 h.)
Cours : Histoire des idées politiques (32 h.)
Conférence de méthodes : Sociologie et vie politique (37 h. 30)

Deuxième année

Cours : Relations internationales (32 h.)
Cours : Introduction à la science politique (24 h.)
Conférence : Institutions et systèmes politiques (37 h. 30)
Conférence : Comportements politiques (37 h. 30)
Conférence : Méthodes des sciences sociales (37 h. 30)

Troisième année

Cours : Relations internationales (32 h.)
Cours : Systèmes politiques comparés (24 h.)
Cours : Histoire des idées politiques (24 h.)

⁸Olivier Ihl, *Rapport sur les enseignements de science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble*, avril 1996, ronéoté, 23 pages + 134 p. d'annexes.

Conférence : Théorie politique (37 h. 30)

Conférence : Méthodes des sciences sociales (37 h. 30)

Séminaires - en 1995-96 (37 h. 30)

Les fins de siècle

Géopolitique du monde contemporain

Les mises en scène du politique

Les collectivités territoriales en Europe

La fin de la bipolarité et l'évolution de l'Europe depuis 1989

Les politiques sociales en France et en Grande-Bretagne

Politiques culturelles

Élites et réseaux de pouvoir

Politique extérieure de la France

Il faut enfin signaler que l'on n'a pas achevé la recension lorsque l'on a énuméré les cours de science politique des facultés de droit et des I.E.P. Il existe en réalité en France une très grande décentralisation des décisions quant à l'organisation des enseignements dans chaque formation. On rencontre donc (même si un recensement exhaustif est en pratique difficile) des cours de science politique dans certaines filières d'économie, de sociologie, de philosophie, d'histoire, ou dans les formations de langue au titre des cours dits «de civilisation». Ces cours sont nombreux - il n'y a guère de départements de philosophie, d'histoire ou de langue où il n'y ait pas un cours de philosophie politique, d'histoire politique contemporaine ou d'introduction à la vie politique du pays dont la langue est étudiée - mais ils sont dispersés, et ils n'empruntent généralement pas les méthodes de la science politique. Ils ne sont d'ailleurs généralement pas dispensés par des politistes.

Une présentation différente donnera peut-être une vue plus lisible et plus significative des domaines les plus habituels de l'enseignement de la science politique en France. On a recensé l'ensemble des cours de science politique dans les universités comportant des unités de droit et de science politique et dans les I.E.P., soit *plus d'un millier* de cours. En ne se référant qu'à l'intitulé et lui seul, on trouve :

205 cours comportant le mot «histoire» («histoire des institutions», «histoire de la vie politique», «histoire des idées politiques»)

129 cours comportant le mot «international» (le plus souvent Relations internationales ou Institutions internationales)

127 cours comportant le mot «Constitutionnel»

87 cours comportant l'expression «idées politiques» ou «philosophie politique»

86 cours sont de «science politique» ou de «sociologie politique»

69 cours comportent le mot «administratif» (Science administrative, Institutions administratives)

60 cours comportent le mot «Europe» ou «Communautaire» (Politiques communautaire, Institutions communautaire)

28 cours traitent de la «vie politique» en France ou en Europe

24 cours comportent l'expression «Politiques publiques»

Si l'on compare cette carte générale à celle que nous avons établie à partir de notre enquête de 1978 (et sous réserve d'une comparaison plus fine qui n'est pas achevée), les conclusions sont contrastées : la question européenne est maintenant plus systématiquement traitée et s'est même autonomisée, les relations internationales sont très présentes (elles l'étaient déjà en 1978), le droit constitutionnel reste sur ses positions, prééminentes, l'histoire des idées est en

régression comme l'est la sociologie politique, et la science administrative maintient sa place face aux politiques publiques en tant que «version juridique» de l'étude de l'intervention de l'Etat (alors qu'on ne parle plus guère de «science administrative» dans la science politique française). Mais la constatation la plus saisissante est l'inflation des cours qui comportent dans leur intitulé le mot «histoire». Cette inflation atteste, au delà de ce qu'on pouvait prévoir, la reconversion massive des professeurs d'histoire du droit - dont les enseignements techniques se raréfient - dans une science politique qui ne peut guère être autre chose, du moins peut-on le craindre, qu'une histoire recyclée.

1.2. Les études doctorales

Le premier échelon des études doctorales est le D.E.A. (Diplôme d'Etudes Approfondies). Les étudiants qui y accèdent doivent être titulaires de la maîtrise ou d'un diplôme équivalent (diplôme des I.E.P. par exemple). L'inscription n'y est pas de droit, il existe toujours une procédure de sélection qui permet à l'équipe doctorale de s'assurer du niveau et de l'orientation de l'étudiant. Les études de D.E.A. durent un an, il s'agit d'études spécialisées pour lesquelles on attend une participation importante des étudiants. Pour obtenir le diplôme, ceux-ci doivent en outre rédiger et soutenir devant un jury un mémoire (habituellement de 100 à 150 pages) qui présente une recherche originale sur une question de science politique⁹. A l'issue du D.E.A., les étudiants diplômés peuvent entreprendre une thèse de doctorat.

Il y a en France 41 D.E.A. de science politique (si l'on s'en tient à la classification même du ministère¹⁰, la liste est reproduite en Annexe 2 de ce rapport) auxquels peuvent s'ajouter au moins une dizaine d'autres D.E.A. qui, sans être inscrits sous la rubrique administrative «sciences politiques», font à l'évidence une large place à la discipline. On ne dispose pas d'états fiables permettant de dire combien de diplômes d'études approfondies sont délivrés chaque année, mais ce chiffre doit se situer aux alentours de 500 ou 600 (par comparaison, on notera qu'il y a pour l'ensemble des disciplines juridiques et politiques plus de 4000 diplômes d'études approfondies décernés annuellement¹¹). Une proportion importante des étudiants diplômés de troisième cycle déposent un sujet de thèse (sans doute dans une proportion voisine de un sur deux) mais, comme on le dira plus loin, les trois quarts de ces étudiants abandonnent leur thèse en chemin.

Les thèses de science politique

On ne peut éviter de s'en tenir à un critère purement formel et donc de raisonner sur les seules thèses soutenues sous l'appellation «science politique» (alors qu'il existe à l'évidence des thèses

⁹La liste des mémoires est publiée chaque année dans la *Revue française de science politique*, ce qui permet à la fois de trouver et d'utiliser les recherches effectuées dans les divers sites universitaires français et de suivre l'évolution des objets sur lesquels se porte successivement l'intérêt des politologues : on utilisera d'ailleurs à cette fin ces listes dans la dernière partie de ce rapport.

¹⁰Cf. Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Direction générale de la recherche et de la technologie, *Annuaire des Diplômes d'études approfondies*, novembre 1995, pp. 356-364.

¹¹Le nombre des étudiants diplômés de troisième cycle est en forte croissance depuis plusieurs années, ce qui confirme la «loi» d'allongement des études supérieures. Pour l'ensemble des études juridiques et politiques, les chiffres officiels sont les suivants (arrondis à la plus proche dizaine) :

1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1994-1995
2920	3180	3440	3940	4280

d'histoire, de philosophie ou de sociologie qui portent sur des domaines habituels de la science politique et qui intéressent, parfois même de manière décisive, la discipline). Même en ce cas, le travail statistique en la matière reste seulement indicatif, car les diverses sources que nous avons consultées donnent des chiffres qui, s'ils restent du même ordre de grandeur, n'en sont pas moins différents.

De 1990 à 1994 (les chiffres de 1995 ne sont pas encore connus), le nombre des thèses de science politique soutenues en France a connu peu de variations autour d'une moyenne de *soixante-quinze* thèses par an¹².

1990	76
1991	78
1992	65
1993	75
1994	79

Les différentes universités françaises contribuent inégalement à l'encadrement des thèses de science politique, et le centralisme français s'y montre là comme ailleurs, puisque sur les 373 thèses soutenues durant ces cinq années, 207 l'ont été devant une institution parisienne, soit 55 % du total, plus d'une thèse sur deux, donc¹³.

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent être répartis sans difficulté en trois catégories s'agissant du nombre des thèses qui y viennent en soutenance. Deux établissements, Paris I et l'I.E.P. de Paris, encadrent à égalité le tiers des thèses françaises (65 thèses de science politique soutenues à Paris I de 1990 à 1994 et 63 à l'I.E.P. de Paris). Sept autres établissements se partagent ensuite un peu plus d'un autre tiers : il y vient en soutenance en moyenne quatre thèses par an (Paris II, 27 thèses en cinq ans, Grenoble II, 25 thèses, Bordeaux I, 24 thèses, Toulouse I, 20 thèses, Rennes I, 19 thèses, Montpellier I, 14 thèses, Aix-Marseille III, 13 thèses). A l'exception de Paris II, cette liste comporte uniquement des établissements où est implanté un Institut d'Études Politiques (mais il est vrai, pour Rennes, depuis peu). Il ne faut pas en déduire que toutes les thèses sont alors soutenues à l'I.E.P., certaines le sont devant la faculté de droit de la même université, mais la présence d'un I.E.P. est le signe d'une forte implantation de la science politique dans l'ensemble du site universitaire. Le dernier groupe comporte tous les autres établissements, soit plus de vingt : le nombre des thèses qui y sont soutenues annuellement est proche de l'unité et dans un certain nombre de cas inférieur à l'unité.

Un autre chiffre est probablement significatif, même si là encore il ne faut y chercher qu'un ordre de grandeur. De 1990 à 1994, 1400 sujets de thèse de science politique ont été déposés au Fichier Central des Thèses de Nanterre, 1400 étudiants avaient donc le projet de mener durant quatre ou cinq ans les recherches nécessaires à la réalisation d'un ample travail susceptible d'être soumis à un jury. Durant ce même temps, 373 thèses venaient à soutenance. Ces deux

¹²Statistique établie à notre demande par le Fichier Central des Thèses, Université de Paris X, 200 avenue de la République, 92001 Nanterre Cédex. Le Fichier Central des Thèses enregistre tous les sujets de thèses de doctorats en préparation ou soutenues devant les universités françaises et les établissements d'enseignement supérieur, alimente une banque de données (TELETHESES) et assure la diffusion des inventaires des thèses de doctorat.

¹³Le tropisme vers la capitale s'exprime dans un chiffre sans doute plus frappant encore. Si l'on considère la liste nominative des thèses de science politique soutenues en 1994 telle qu'elle a été établie par le ministère de l'Enseignement et de la Recherche (liste qui ne recoupe pas exactement celle établie à partir du Fichier Central des Thèses de Nanterre), 19 de ces thèses - soit exactement 25 % des 75 thèses recensées par le ministère - ont été dirigées par seulement *cinq* professeurs parisiens.

données ne se recouvrent évidemment pas, mais en supposant un rythme égal des dépôts de sujets et des soutenances, cela indiquerait qu'une thèse sur quatre seulement arrive à son terme.

On soulignera pour finir d'un mot combien la thèse constitue encore l'un des piliers de l'institution académique et scientifique, et cela dans deux sens distincts. D'une part, la thèse reste la voie d'accès quasi-exclusive aux carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche (sa «suprématie» même s'accroît par l'exigence de fait du doctorat pour l'entrée au C.N.R.S.). D'autre part, les thèses de science politique constituent une proportion importante des livres de référence dans la discipline : une grande partie des ouvrages publiés par les Presses de Sciences Po est par exemple issue de thèses de science politique et ces ouvrages prennent rang parmi les références bibliographiques de base de la discipline.

1.3. Les étudiants

La question de savoir *combien* d'étudiants français suivent des cours de science politique n'est pas de celles qu'on peut réellement résoudre. On l'a dit, il y a des enseignements de science politique dans des établissements variés, ces enseignements sont très différents en nature et en nombre selon les lieux, certains sont obligatoires et d'autres optionnels. Dans ces conditions, il est pratiquement impossible d'avancer un chiffre qui aurait une signification contrôlée. Cependant, quelques statistiques établies par les services compétents du ministère¹⁴ permettent de donner des ordres de grandeur dans deux ou trois domaines.

Il y avait en France, durant l'année universitaire 1994-95, 85000 étudiants inscrits en première année de D.E.U.G. en droit et A.E.S. On peut estimer que la plupart de ces étudiants suivaient de un à quelques cours de science politique, puisque - on le sait - la majorité des enseignements de science politique des universités est maintenant située en début de cursus. Ces étudiants sont 44000 inscrits en deuxième année de droit et A.E.S., 36000 en licence (et 20000 en maîtrise *de droit*, mais ils n'ont plus alors de cours de science politique). Tous ces étudiants ne reçoivent qu'une formation complémentaire en science politique, l'essentiel de leur cursus étant centré sur des matières juridiques.

On peut cependant risquer une *estimation* du nombre des étudiants dont la science politique est, sinon une matière de spécialisation, du moins une matière centrale. On dispose de trois données pour avancer cette estimation. La première concerne les I.E.P. : il y avait en 1994-95 en France 10770 étudiants dans les neuf I.E.P. Si un tiers est inscrit dans la section où la science politique est présente, on obtient le chiffre de 3600 étudiants «politologues». Deuxième donnée : le nombre des inscrits dans les maîtrises de science politique, soit 1500 étudiants (les deux tiers obtenant le diplôme à la fin de leur année). Troisième donnée, le nombre des inscrits dans les D.E.A. de science politique : 1180 (le nombre des diplômés se situant aux alentours de 600). Il y a ainsi en année pleine de 5000 à 6000 étudiants français pour qui la science politique est une discipline principale, voire exclusive, du cursus. Ramenée à une cohorte, cela signifie que *chaque année* le système universitaire français produit de 1500 à 2000 étudiants ayant été spécifiquement formés à la science politique (jusqu'au niveau du diplôme d'I.E.P., de la maîtrise de science politique ou du D.E.A. de science politique)¹⁵.

¹⁴Nous remercions M. Emmanuel Raulin, de la Sous-direction des enquêtes statistiques et des études au ministère de l'Éducation nationale, d'avoir bien voulu effectuer à notre demande les recherches nécessaires.

¹⁵Ce chiffre est compatible avec celui des mémoires d'étudiants soutenus chaque année en science politique (et qu'on évoquera plus loin), puisqu'on dénombre annuellement de 1600 à 1800 «travaux inédits» de science politique.

1.4. Les enseignants de science politique

La science politique ne faisant l'objet d'un enseignement spécialisé *que* dans l'enseignement supérieur¹⁶, il est assez facile de décrire et de dénombrer ceux qui, *institutionnellement*, en sont chargés.

Il y a à ce jour 108 professeurs d'université et 121 maîtres de conférences en science politique. Ces chiffres donnent la mesure du caractère marginal de la science politique dans le système universitaire français, puisque pour l'ensemble du secteur droit-économie-gestion, il y avait en 1992-93 5600 enseignants d'université (la science politique n'y contribue ainsi que pour 4 %). Les professeurs sont recrutés soit par la voie d'un concours national qui a lieu tous les deux ans («l'agrégation») soit par des procédures de recrutement internes ouvertes aux maîtres de conférences (souvent rassemblées sous la dénomination générale de «voie longue»). Les maîtres de conférences sont recrutés au terme d'une procédure fort complexe¹⁷ ouverte chaque année aux titulaires du doctorat de science politique.

Il serait cependant inexact d'imaginer que les 230 professeurs et maîtres de conférences assurent tous les enseignements de science politique proposés dans les cursus français. On rencontre à leurs côtés quatre autres types d'intervenants.

1. Il y a un nombre croissant d'enseignants de statut précaire (les ATER, Attachés temporaires d'enseignement et de recherche et les moniteurs d'enseignement supérieur), ou détachés de l'enseignement secondaire (les PRAG, semble-t-il peu nombreux dans la discipline) ; ou associés, pour lequel il est difficile de proposer une estimation, d'autant que ces personnels n'enseignent pas nécessairement que la science politique.
2. Les chercheurs en science politique (principalement de statut C.N.R.S.) assurent aussi fréquemment des enseignements, notamment dans les I.E.P. Là encore, le décompte exact de ces interventions est difficile à réaliser, d'autant que des problèmes statutaires peuvent se poser.
3. Dans beaucoup de facultés de droit, des cours de science politique sont assurés par des professeurs et maîtres de conférences de disciplines voisines, droit public et histoire du droit (cf. la troisième partie de ce rapport).
4. De manière plus exceptionnelle, des professionnels sont appelés, essentiellement dans les I.E.P., à enseigner dans des domaines en rapport avec leur activité (directeurs d'instituts de sondages, préfets, directeurs d'administration centrale, journalistes).

¹⁶Sous réserve de ce qui peut se rattacher à la science politique dans les enseignements de sciences économiques et sociales dispensés dans les établissements secondaires à partir de la classe de seconde. A compter de la rentrée scolaire 1996-97, une nouvelle option visant «à approfondir l'étude de la dimension politique des phénomènes économiques et sociaux» sera ouverte dans toutes les classes de première «économiques et sociales». Pour la première fois en France, la science politique fera donc l'objet d'un enseignement systématique et individualisé dans les lycées.

¹⁷On trouvera une description précise de cette procédure dans le bulletin de l'Association des enseignants et chercheurs de science politique : Annie Collovald, Pierre Favre, Brigitte Gaiti, «État des problèmes techniques et de calendrier posés par la nouvelle procédure de recrutement des maîtres de conférences», *Palaestra*, volume 1, numéro 5, décembre 1995, pp. 1-7.

1.5. La recherche en science politique : données institutionnelles

La France a adopté le modèle d'une recherche professionnelle publique : une part importante de la recherche en science politique est, comme dans tous les autres domaines scientifiques, assurée dans des laboratoires du Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.) ou dans des laboratoires «associés» au C.N.R.S. Il existe dans notre discipline une quinzaine de laboratoires, de taille très inégale, puisque les deux plus importants sont dotés d'une quarantaine de chercheurs alors que les plus petits n'en ont que trois ou quatre. Le nombre total des chercheurs de statut C.N.R.S. en science politique est de l'ordre de 120. S'y ajoute un peu plus de quarante chercheurs de statut Fondation Nationale des Sciences Politiques, la plupart affectés au CERI et au CEVIPOF, et pour quelques uns aux laboratoires de Grenoble et de Bordeaux. Les chercheurs en science politique sont rattachés à la section 40 («Politique, pouvoir, organisation»), mais cette section gère également un certain nombre de laboratoires de sociologie, notamment de sociologie du travail et des organisations.

Les principaux laboratoires (classés par nombre décroissant des chercheurs de *statut C.N.R.S.* qui y sont affectés¹⁸) sont les suivants :

Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF), dir. Pascal Perrineau
Centre d'études et de recherches internationales (CERI), dir. Jean-François Leguil
Centre de recherche sur le politique, l'administration et le territoire (CERAT), dir. Guy Saez
Groupe d'analyse des politiques publiques, dir. Jean-Claude Thoenig
Pouvoir, action publique, territoire (CERVL), dir. Jacques Palard
Communication et politique, dir. Dominique Wolton
Centre d'étude d'Afrique noire (CEAN), dir. Christian Coulon
Laboratoire d'analyse des systèmes politiques (LASP, ex-IPIE), dir. Michel Dobry
Groupe de sociologie politique et morale (GSPM), dir. Laurent Thevenot
Centre de recherches administratives (CRA), dir. Jean-Luc Bodiguel
Centre comparatif d'études des politiques publiques et des espaces locaux (CEPEL), dir. Paul Allières
Centre de recherches sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC), dir. Justin Daniel
Centre de recherches administratives, politiques et sociales (CRAPS), dir. Gérard Marcou
Centre de recherches administratives et politiques (CRAP), dir. Érik Neveu
Centre de recherches politiques de la Sorbonne (CRP Sorbonne), dir. Jacques Lagroye
Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie (CURAPP), dir. François Rangeon
Centre d'étude et de recherche de l'Institut d'Études Politiques de Lyon (CERIEP), dir. Jean-Louis Marie

Il est exclu de procéder dans ce rapport à une évaluation de la production de ces laboratoires. Le rapport quadriennal d'un laboratoire comme le CEVIPOF recense des dizaines d'ouvrages, des centaines d'articles et se développe en un épais document de près de 300 pages. Un rapport dit «de conjoncture», confié à Pierre Muller, est en cours de rédaction auquel on se reportera.

On ne doit cependant pas considérer que l'intégralité de la recherche française en science politique est effectuée par les chercheurs du C.N.R.S. Une part notable émane des enseignants de la discipline. Certains, notamment dans les I.E.P., sont «rattachés» à un laboratoire du C.N.R.S. On remarque d'ailleurs que les deux cinquièmes des laboratoires de science politique du C.N.R.S. sont dirigés par des professeurs d'université. Il demeure que beaucoup d'enseignants sont des chercheurs individuels qui mènent leurs recherches parallèlement à leur activité

¹⁸Source : Centre National de la Recherche Scientifique, *Annuaire 1995 du département des sciences de l'homme et de la société, Structures opérationnelles de recherche et de service, personnels de recherche*, 1995.

pédagogique. Le ministère en charge des universités (qui selon les périodes a été un ministère des Universités, un ministère de l'Éducation nationale, un ministère de l'Enseignement et de la recherche...) a tenté de longue date d'encourager la constitution d'équipes universitaires de recherche. Cette politique s'est heurtée à l'éclatement des centres d'intérêt des universitaires, peut-être à leur individualisme, mais aussi à des logiques de mutation des personnels qui ne sont pas nécessairement des logiques scientifiques. Les résultats de ces tentatives sont donc incertains et les «équipes» restent quelque peu artificielles. Il ne nous a pas été possible d'élargir l'enquête à ces équipes universitaires reconnues ou soutenues par le ministère mais non associées au C.N.R.S.

1.6. Les associations professionnelles

Les politistes français adhèrent à deux associations professionnelles complémentaires, l'Association Française de Science Politique et l'Association des Enseignants et Chercheurs en Science Politique.

L'Association Française de Science Politique (A.F.S.P.) est de loin la plus ancienne, puisqu'elle a été créée en 1949. Elle rassemble plus de mille membres, car ses adhérents ne sont pas seulement des professionnels de la science politique : y adhèrent largement des enseignants des disciplines proches (histoire, droit, sociologie, économie), des journalistes, des hommes politiques. L'A.F.S.P. publie, conjointement avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques, la «*Revue française de science politique*». Ses activités savantes sont multiples et centrales pour la discipline : colloques, tables rondes, journées d'études et, depuis une quinzaine d'années, elle organise un congrès tous les trois ou quatre ans (le V^{ème} Congrès a eu lieu du 23 au 26 avril 1996 à l'I.E.P. d'Aix-en-Provence). Le président de l'A.F.S.P. est actuellement Jean-Louis Quermonne, et le secrétaire général Jean-Luc Parodi. Présenter de manière détaillée l'Association Française de Science Politique exigerait plusieurs pages¹⁹, on soulignera donc simplement ici le rôle capital joué par l'A.F.S.P. dans la constitution d'une communauté scientifique en science politique. Il ne fait aucun doute que c'est au sein de l'A.F.S.P. que la science politique française a fabriqué son identité, a assuré la socialisation des nouveaux venus, a développé une solide interconnaissance entre ses membres et a inventorié et exploré ses principaux terrains de recherche.

L'Association des Enseignants et Chercheurs en Science Politique, créée il y a une dizaine d'années, est quant à elle une association «corporative». Ne peuvent y adhérer que les professeurs, maîtres de conférences et chercheurs titulaires en science politique : le critère d'adhésion est donc strictement professionnel. Elle réunit environ 150 adhérents. Elle fournit à ses membres, par l'intermédiaire d'un bulletin créé en 1995, «*Palaestra*», les informations techniques utiles sur la discipline (composition des diverses instances, réformes universitaires, postes vacants...), et a entrepris parallèlement une réflexion sur le contenu des cours et sur la pédagogie. Elle est donc le lieu où se discutent non les questions scientifiques mais les problèmes de la reconnaissance institutionnelle de la discipline, de ses carrières et de ses recrutements, de l'organisation des études et de ses logiques. Son président est actuellement Pierre Favre et son secrétaire général Érik Neveu (I.E.P. de Rennes).

1.7. Revues, éditeurs, bibliothèques, banques de données

1.7.1. Les revues, les éditeurs

La salle de science politique de la Fondation Nationale des Sciences Politiques reçoit une cinquantaine de périodiques français susceptibles d'intéresser les enseignants et les étudiants de

¹⁹Des informations peuvent être obtenues au siège de l'Association Française de Science Politique, 224, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

science politique : on ne saurait tous les citer dans ce rapport. Les revues françaises les plus utilisées, qu'il s'agisse de revues de science politique ou de revues de sociologie comportant une part notable d'articles portant sur des objets usuels de la science politique, nous paraissent être, par ordre alphabétique :

«*Actes de la recherche en sciences sociales*»
«*Année sociologique*»
«*Cultures et conflits*»
«*Genèses*»
«*Hermès*»
«*Le Banquet*»
«*Maghreb-Machrek*»
«*Mots*»
«*Pensée politique*»
«*Politique africaine*»
«*Politiques et management public*»
«*Politix*»
«*Pouvoirs*»
«*Revue française d'histoire des idées politiques*»
«*Revue française de science politique*»
«*Revue française de sociologie*»
«*Sociétés contemporaines*»
«*Sociologie du travail*»

On observera que dans cette liste ne figure pas de revues de relations internationales : les spécialistes de ce domaine estiment en effet, en dépit de l'existence de quelques périodiques utiles, qu'il n'existe pas encore en France de revues d'un niveau comparable à celui des grandes revues anglophones de la discipline, «*International Organization*», «*World Politics*» ou «*International Security*». On a là un indice supplémentaire du faible développement des relations internationales dans la science politique française. Pour ajouter une touche plus optimiste, on notera que se multiplient aujourd'hui les revues de science politique d'université ou autour de pôles universitaires régionaux, dont il est trop tôt pour juger si elles trouveront un équilibre, mais qui démontrent amplement le dynamisme des équipes qui les produisent (cf. «*Pôle Sud*», «*Scalpel*», «*Science(s) politique(s)*», «*Revue méditerranéenne d'études politiques*»).

L'importance accordée en France au débat d'idées et à la discussion sur les problèmes politiques se manifeste dans le fait que de grandes revues «généralistes» peuvent comporter des articles qui parfois confinent à la science politique ou qui peuvent alimenter les interrogations théoriques et politologiques (qu'on songe à «*Esprit*», «*Les Temps modernes*», «*Commentaire*», «*Projet*», «*Le Débat*», «*Etudes*»). La même observation peut être faite lorsqu'on constate (ce qui fut un étonnement lors de la préparation de ce rapport) que pratiquement *tous* les éditeurs français ont une collection spécialisée sur le politique ou la politique. Si l'on s'en tient aux plus importants de ces éditeurs, on citera les Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (maintenant «Presses de Sciences Po»), les Presses Universitaires de France²⁰, Fayard (notamment pour la collection «L'espace du politique» dirigée par Pierre Birnbaum), L'Harmattan, Armand Colin, Économica, Montchrestien (pour ses manuels et une collection

²⁰Les Presses Universitaires de France éditent plusieurs collections spécialement dédiées à la science politique et notamment un certain nombre de manuels dont l'importance pour la science politique française a pu être à certaines périodes considérable et même fondatrice (cf. notamment la collection «Thémis»).

devenue de référence, «Clefs politique» dirigée par Yves Mény et Dominique Chagnollaud) et Le Seuil. Une telle liste ne saurait être évidemment que très indicative.

1.7.2. Les bibliothèques

Il n'y a pas en France de *très* grande bibliothèque de sciences sociales permettant, au delà des ouvrages de langue française, d'avoir un accès immédiat aux livres et périodiques de science politique publiés dans les principales langues de la discipline, et qui puisse se mesurer aux plus grandes bibliothèques mondiales. Celle qui s'en rapproche le plus est la Bibliothèque de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (27 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris) qui offre environ 750000 volumes. Elle a le statut officiel de centre d'acquisition - CADIST - en science politique. Les services de documentation de la F.N.S.P. constituent également des dossiers de presse systématiques répartis en 3500 sujets et sélectionnent et résumant les principaux articles d'environ 1900 périodiques sur les 6000 reçus par la bibliothèque²¹. Deux autres bibliothèques parisiennes disposent d'un fonds à peu près équivalent, mais davantage orienté vers les sciences juridiques pour l'une (Bibliothèque interuniversitaire Cujas, 2, rue Cujas, 75005 Paris, 520000 volumes) et pour l'autre vers l'histoire des relations internationales et des deux guerres mondiales, les pays de l'Est et l'URSS et les mouvements sociaux (Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, 6, Allée de l'Université, 92001 Nanterre Cedex, 680000 volumes). Il existe en dehors de Paris de nombreuses bibliothèques universitaires, dont certaines ont un fonds considérable (Strasbourg, 1100000 volumes, Montpellier, 800000 volumes, Toulouse, 600000 volumes, Bordeaux, 570000 volumes) mais qui sont soit pluridisciplinaires - toutes disciplines confondues - soit couvrent principalement d'autres disciplines que la science politique (elles s'attachent en particulier aux disciplines juridiques et économiques). Les bibliothèques d'universités, dont le fonds moyen est généralement inférieur à 300000 volumes, sont presque toujours suffisantes pour les lectures et recherches courantes, mais font plus difficilement face à deux situations plus extrêmes : celle que crée l'université de masse, qui exigerait que certains livres soient disponibles en plusieurs dizaines d'exemplaires, celle qui découle de la spécialisation croissante de la recherche dans notre discipline, qui se heurte alors vite aux limites de fonds trop généralistes.

1.7.3. Les banques de données

Contrairement à ce qui existe dans les pays anglo-saxons, les bases de données françaises sont peu nombreuses et notoirement sous-exploitées.

La base FRANCIS comporte (chiffre de 1994) 1,3 million de références, elle indexe des articles de périodiques, rapports scientifiques, communications de congrès, thèses, ouvrages dans les différents domaines des sciences sociales. Elle reste d'un usage difficile. On y ajoutera la base TÉLÉTHESES qui permet d'obtenir la référence de toutes les thèses soutenues, dans une université française. La Documentation Française (29, quai Voltaire, 75007 Paris, 200000 volumes) propose quant à elle des banques de données spécifiques dans le domaine de l'actualité politique française. Il existe une base comparable concernant les travaux parlementaires (SENATEL). Les I.E.P. ont enfin développé des banques de données généralistes ou spécialisées, à Aix sur le monde arabe, à Bordeaux et à Lyon sur les collectivités locales. On a par ailleurs déjà signalé (note 21) la base bibliographique ESOP de la Fondation Nationale des

²¹Les notices d'articles sont accessibles par Minitel (3617 ESOP) et sous forme d'un CD-ROM (ESOP, diffusé par abonnement) à mise à jour trimestrielle. Une partie de ces notices est publiée dans le *Bulletin analytique de documentation politique, économique et sociale contemporaine* de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Sciences Politiques. On trouvera dans l'Annexe 3 du rapport des indications permettant la consultation de ces différentes bases de données.

Une place à part doit être faite à la Banque de données socio-politique de Grenoble, créée par Frédéric Bon, et gérée conjointement par le C.N.R.S., l'I.E.P. de Grenoble et l'université Pierre Mendès France de Grenoble (directeur, Bernard Bouhet). Cette banque de données, la seule base française de données factuelles numériques dans le domaine des sciences sociales, comporte actuellement près de 500 fichiers. On y trouve notamment les résultats de toutes les élections françaises depuis 1956 (souvent jusqu'au niveau cantonal), les données issues des enquêtes post-électorales conduites depuis 1958, les sondages réalisés par l'Observatoire Interrégional du Politique, tous les Eurobaromètres et de nombreuses données démographiques et sociales²².

2. LA COOPERATION INTER-UNIVERSITAIRE EN EUROPE

2.1. La présence française au Consortium Européen pour la Recherche Politique (*European Consortium for Political Research*)

Si la France a été très active lors de la formation et dans les premières années de l'E.C.P.R., la présence française a ensuite considérablement décru pour se stabiliser à un niveau très inférieur à celui des pays européens comparables. Ce n'est que depuis deux ou trois ans que la conscience de cette faiblesse a été prise et qu'un redressement s'opère. La situation de la France à l'E.C.P.R. peut s'apprécier à partir de quatre séries de données²³.

1. Neuf institutions d'enseignement supérieur français seulement adhèrent à l'E.C.P.R. Encore doit-on souligner que ce chiffre comporte quatre adhésions récentes significatives du changement de tendance qu'on vient de signaler. Par le nombre des départements adhérents, la France vient au septième rang de l'E.C.P.R. après le Royaume-Uni (55 adhérents), l'Allemagne (25), les États-Unis (24), l'Espagne (14), l'Italie (14), et à égalité avec la Suède (9). Le «poids» de la France à l'E.C.P.R., qui comporte 218 institutions, est donc de l'ordre de 4 %, alors que celui du Royaume-Uni est de 25 % et celui de l'Allemagne de 11 %.

Les neuf membres français de l'E.C.P.R. sont la Fondation Nationale des Sciences Politiques, le Département de Science Politique de Paris I, les I.E.P. de Lille, Bordeaux, Grenoble, Aix-en-Provence, Rennes, Lyon et Paris X-Nanterre. L'importance croissante des I.E.P. dans la valorisation de la discipline, que l'on aura d'autres occasions de relever, est ici manifeste.

2. Les institutions françaises ont pris en charge, sauf omission, l'organisation de quatre sessions de l'E.C.P.R. sur vingt-quatre - Strasbourg (1974), Grenoble (1978), Paris (1989) et Bordeaux (1995)²⁴ -, ce qui place la France à égalité avec les autres pays européens.

3. Lors des trois dernières sessions de l'E.C.P.R., le nombre des participants français est demeuré faible, 2,5 % à Madrid, 6,5 % à Bordeaux (mais cinq coresponsables de *workshops* sur

²²CIDSP, Centre d'Informatisation des Données Socio-Politiques, B.P. 45, 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex.

²³Nous remercions vivement le président de l'E.C.P.R., le professeur Mogens N. Pedersen, d'avoir bien voulu établir les statistiques qui nous étaient indispensables pour préparer ce paragraphe.

²⁴Sur cette session de Bordeaux, cf. le bilan de la participation française publié dans *Palaestra*, vol.1 n°3 novembre 1995 p. 14 par Bruno Cautrès, Pierre Kukawka et Annie Laurent.

21, soit près du quart) et 5,6 % à Oslo. Une statistique portant sur la période 1981-85 fait apparaître que 41 Français ont participé aux sessions sur 658 présents, soit 6,2 %²⁵.

4. Les politologues français ne considèrent pas l'«*European Journal of Political Research*» comme un lieu possible de publication, puisque la rédaction de l'E.J.P.R. ne reçoit que très peu d'articles venant de France (3 % du total des articles reçus) et que de surcroît le taux de rejet par la rédaction de ces articles est supérieur à ce qu'il est pour les autres pays européens.

Ce n'est pas le lieu de s'interroger sur les causes (et encore moins sur les «responsabilités») de la faible présence française à l'E.C.P.R. Les raisons des difficultés de l'insertion française dans les organismes internationaux de recherche seront évoquées dans la troisième partie de ce rapport. Mais symétriquement, il faudrait rechercher si certains aspects de l'orientation de l'E.C.P.R. ont contribué (et contribuent ?) à entretenir une défiance des politologues français à l'égard du Consortium européen.

2.2. L'insertion dans les universités européennes (Florence, Bruges, Maastricht)

La présence de la France à l'Institut Universitaire Européen de Florence est très contrastée. S'agissant des seules sciences politiques et sociales (sans qu'il soit possible et d'ailleurs utile à ce stade de distinguer davantage), sur 99 étudiants des trois années présents en 1995-96, onze sont Français : l'existence de quotas nationaux permet d'assurer une présence équilibrée du pays (il y a pour comparaison onze Anglais, douze Allemands...). Par contre, le corps enseignant comporte un seul Français, Yves Mény, directeur du centre Robert Schuman (et, en 1995-96, un seul professeur invité, pour un semestre). Il semble qu'il n'y ait même presque jamais de *candidatures* françaises à Florence lorsqu'il y a des vacances de postes. La science politique française révèle là un repliement très particulier derrière ses frontières nationales.

Au Collège Européen de Bruges, le plus ancien institut d'études européennes post-universitaires, la situation est moins préoccupante pour la science politique française. Dans le département d'études politiques et administratives, quatre enseignants sur vingt sont Français (deux au titre de science politique *stricto sensu*, Jean-Louis Quermonne et Christian Lequesne) comme l'un des cinq assistants. Parmi les étudiants, sans que l'on puisse distinguer les politistes des autres, 12 % des étudiants sont Français, ce qui représente le plus important contingent national (il y a 10 % d'étudiants espagnols, 8 % d'Anglais, 7 % d'Allemands...).

L'Institut Européen d'Administration Publique (I.E.A.P.) est, on le sait, un institut de formation professionnelle spécialisé dans le domaine européen à destination des fonctionnaires nationaux des Etats membres de l'Union Européenne : il ne reçoit aucun étudiant mais des personnes en formation pour des périodes courtes de deux à cinq jours. Le comité scientifique de l'I.E.A.P. comporte trois membres français (Gérard Timsit, Jean-Claude Thoenig, Jean-François Kesler). Le ministère français des Affaires étrangères met à disposition de l'I.E.A.P., sous contrat triennal, un chercheur qualifié en «sciences administratives». Les deux premiers titulaires de ce contrat étaient des chercheurs de formation juridique, l'actuel représentant est un politologue (Philippe Keraudren). Il n'y a à l'heure actuelle aucune garantie quant au recrutement d'un politologue par le ministère pour l'I.E.A.P. Par ailleurs, l'I.E.A.P. recrute directement son personnel scientifique : en sont membres actuellement trois Français dont un seul politologue formé à l'Université Libre de Bruxelles (Alain Guggenbuhl). Les candidatures de politologues français sont extrêmement rares, et il est révélateur que les deux politologues français actuellement en poste à l'I.E.A.P. aient assuré tout ou partie de leur formation à

²⁵Cf. le tableau 4 p. 451 de l'article de Kenneth Newton, «The European Consortium for Political Research», *European Journal of Political Research*, vol.20 (3-4), décembre 1991, pp. 445-458.

l'étranger. Cependant, la présence de deux politistes français sur un total de 35 personnels scientifiques est un signe encourageant. Il serait difficile d'accroître cette présence tant l'existence de quotas nationaux implicites et les contraintes d'une répartition des postes entre les disciplines (droit, économie, gestion publique...) restreignent cette possibilité. Encore faudrait-il pouvoir conserver l'acquis...

2.3. La collaboration dans le domaine de la recherche

Il est pratiquement impossible de recenser l'intégralité des collaborations qui se sont nouées en matière de recherche en science politique entre les enseignants et les chercheurs et leurs homologues européens. La première raison est que beaucoup de ces collaborations ne sont pas institutionnalisées : chaque enseignant, chaque chercheur a son réseau, entretient des contacts avec tel collègue étranger, l'invite dans son université ou son laboratoire, parfois co-dirige avec lui une recherche ou un ouvrage, mais sans que ces rapports soient contractualisés. Seule une enquête par questionnaire auprès de la totalité des politologues français pourrait permettre d'amener au jour l'ensemble de ces collaborations informelles. La deuxième raison est qu'il y a en France une vingtaine de pôles universitaires importants ou notables en science politique et une quinzaine de laboratoires du C.N.R.S. (ou «associés» à lui), qu'il existe dans tous ces sites des collaborations, parfois multiples, avec des équipes étrangères et donc que constituer un tableau de ce tissu sans doute serré de relations transnationales demanderait une enquête qu'il ne nous a pas été possible d'entreprendre. Une dernière raison tient au fait que le support institutionnel de ces collaborations est rarement dévolu à la seule science politique : les universités sont évidemment toujours pluridisciplinaires, et, au C.N.R.S., la coopération scientifique européenne est suivie par une cellule transversale (le «Programme Europe») qui est commune à toutes les sciences de l'homme et de la société²⁶. Ce qui se rapporte à une collaboration spécifique sur des objets de science politique ne peut donc pas toujours être isolé.

Ces précautions indispensables étant prises, nous sommes contraints de conclure à la *non visibilité* de l'insertion de la science politique française dans la collaboration européenne telle du moins qu'elle est recensée au C.N.R.S. Le dépouillement minutieux du «*Rapport concernant les activités du Programme Europe du département SHS du C.N.R.S. (1993-94)*» - 112 pages - à la recherche d'actions initiées par les politologues français oblige à conclure à la quasi inexistence de telles opérations. Seul le programme franco-britannique révèle quelques actions significatives (sur la crise de l'Etat contemporain, CRP Sorbonne - sur les mutations du pouvoir local et la crise industrielle en France et en Grande Bretagne, CERVL Bordeaux - sur la comparaison des politiques familiales en France et au Royaume Uni, CEVIPOF Paris). Deux allocations de recherche de science politique étaient par ailleurs attribuées par le Programme. Un projet franco-italien sur l'Etat-Providence (sous l'égide du CEPEL de Montpellier) avait été, en 1994, différé. Un autre projet sur la délégitimation du politique et la crise des institutions était à la même date en préparation (CEPEL, Montpellier). S'agissant de l'Espagne, un seul projet individuel était alors en examen et deux allocations de recherche étaient attribuées sur ce pays. Quant à l'Allemagne, aucun nom de politologue français n'apparaissait en 1994 dans le rapport du C.N.R.S.

On ne peut évidemment pas en conclure que les politologues français sont absents de la collaboration européenne dans le domaine de la recherche, mais seulement que, si elle existe, cette collaboration n'emprunte pas les voies institutionnelles existantes. Il reste que l'on peut

²⁶M. Hinnerk Bruhns, responsable de ce programme, a eu la grande amabilité de recevoir le rapporteur et de lui communiquer une série de documents dont les informations de ce paragraphe sont tirées. Qu'il en soit vivement remercié.

faire état ici d'une inquiétude. Lorsqu'un important programme transversal est mis en oeuvre, comme celui organisé sous l'égide de la MIRE depuis 1994 et qui s'attache à la comparaison des systèmes de protection sociale en Europe du Sud et alors même que la science politique figure parmi les disciplines sollicitées, *aucun* politiste français ne figure parmi les rapporteurs ou discutants de la rencontre finale²⁷. Le pessimisme de l'évaluation qu'on propose dans la troisième partie de ce rapport ne peut hélas qu'être alimenté par de tels constats, aussi indicatifs soient-ils.

2.4. Le Programme ERASMUS

La question de savoir quelle est la part prise par la science politique dans les Programmes ERASMUS n'a pas grand sens : dans la quasi-totalité des cas, les étudiants français qui séjournent dans une université étrangère au titre d'un tel programme vont y être en contact avec un ensemble de matières (histoire, administration publique, études européennes, études nationales) dont certaines peuvent se rattacher à la science politique ou être strictement de science politique, mais au sein desquelles il ne signifie rien *d'isoler* la science politique. Sans doute y a-t-il dans quelques cas des échanges ERASMUS spécialisés en science politique, mais seule une enquête site par site pourrait le confirmer : nous n'avons pour notre part connaissance que d'un exemple²⁸.

Le dépouillement de l'édition 1994, la dernière disponible, du «*Répertoire ERASMUS Lingua (Action II)*» donne pour la France les indications suivantes (entre parenthèses figurent le nombre estimé des étudiants participant au programme, la durée moyenne de leur séjour en nombre de mois et l'existence ou non d'une mobilité des enseignants, sous l'abréviation «Mob.») :

Programmes ERASMUS comportant explicitement la science politique :

Institut d'Études Politiques de Bordeaux (étudiants 110, mois 10)
Institut d'Études Politiques de Grenoble (étudiants 88, mois 8)
Université de Strasbourg III Robert Schuman (étudiants 80, mois 9 + Mob.)
Institut d'Études Politiques de Toulouse (étudiants 53, mois 7)
Institut d'Études Politiques de Paris (étudiants 48, mois 5)
Université de Marseille III Aix en Provence (étudiants 35, mois 5 + Mob.)
Université de Paris X Nanterre (étudiants 34, mois 12)
Institut d'Études Politiques de Grenoble, second prog. (étud. 16, mois 5)
Université de Paris VIII, Saint Denis (étudiants 8, mois 10)

Programmes ERASMUS comportant les études européennes et les relations internationales (sans référence à la science politique) :

Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence (étudiants 239, mois 9)
École Supérieure de Commerce du Havre (étudiants 60 + Mob.)

²⁷La rencontre avait lieu à l'Institut Européen de Florence en février 1996. Le comité scientifique de cette réunion comportait parmi ses cinq membres trois politologues (dont Yves Mény au titre de l'I.U.E.), preuve de l'intérêt de la discipline pour un tel objet dans les autres pays européens. Cf. «Comparer les systèmes de protection sociale en Europe du Sud», MIRE INFO, 34, février 1996, pp. 6-9. Il convient cependant de préciser que des politologues français avaient participé à des phases antérieures de ce programme.

²⁸Depuis deux ans, il existe en effet à l'I.E.P. de Paris une «spécialité» insérée dans le D.E.A. d'Études politiques (sous la dénomination «Sociologie politique européenne comparée») qui concerne cinq étudiants français, cinq étudiants belges et deux équipes d'enseignants engagés dans quatre sessions de travail par an se tenant alternativement à Paris et à Louvain.

École Supérieure d'Éducateurs Spécialisés de Strasbourg (étudiants 60, mois 3 + Programme intensif, 60 étudiants 21 enseignants)

Université de Nantes (étudiants 48, mois 10 + Mob.)

Université de Chambéry (étudiants 35, mois 9 + Mob.)

Université de Strasbourg III Robert Schuman (étudiants 24, mois 4)

On remarquera d'abord la place prépondérante qu'occupent les Instituts d'Études Politiques. Les contacts pris lors de la préparation de ce rapport montrent qu'au sein des I.E.P. - notamment du fait de la désignation d'un membre du personnel de direction affecté à cette tâche à plein temps - les échanges avec l'étranger sont recherchés par les étudiants, les destinations diversifiées, les études suivies avec efficacité par les services, et la recherche de financements complémentaires couronnée de succès. Des réunions régulières entre responsables ERASMUS des I.E.P. permettent d'utiles échanges d'informations et créent les solidarités nécessaires. On ne saurait d'ailleurs réduire les relations avec l'étranger au seul Programme ERASMUS : l'I.E.P. de Paris coordonne par exemple un seul réseau ERASMUS (avec Barcelone, Florence et Heidelberg) et n'avait envoyé en 1995-96 à l'étranger que 35 étudiants français ERASMUS. Mais 90 autres étudiants de l'I.E.P. sont partis à l'étranger cette même année 1995-96 en dehors des procédures ERASMUS, l'I.E.P. ayant des accords de coopération avec 70 universités étrangères. On notera la quasi-absence de notre première liste des universités parisiennes, mais aussi d'importantes universités des régions (Amiens, Montpellier, Nancy, Nice - sous réserve d'omissions par le «*Répertoire*» - Lille, Lyon, Rennes étant insérés quant à eux dans le réseau coordonné par l'I.E.P. d'Aix). Ces absences confirment les difficultés *structurelles* des universités françaises - hors I.E.P. - à la coopération internationale, notamment du fait d'une évidente absence de moyens (professeurs devant effectuer à leurs frais des déplacements à l'étranger ou coordonnant un programme bénévolement et sans aucun secrétariat).

La seconde liste que nous produisons attire l'attention une nouvelle fois sur le fait que les relations internationales et les études européennes peuvent être intégrées de plein droit dans des filières qui ne sont pas institutionnellement dans la mouvance de la science politique (Écoles de commerce, journalisme - Strasbourg, Etudes italiennes - Chambéry).

3. LA SCIENCE POLITIQUE FRANÇAISE, ESSAI D'ÉVALUATION

Peut-être faut-il se résoudre à enregistrer aujourd'hui un échec de la science politique française, dont l'évolution depuis dix ou quinze ans n'a pas tenu les promesses des années «refondatrices» qui avaient permis, entre le milieu des années cinquante et le milieu des années soixante-dix, d'assurer son institutionnalisation et d'asseoir son indépendance.

L'autonomie administrative et intellectuelle de la science politique est aujourd'hui acquise, au moins formellement : il y a des postes de science politique dans les universités, il y a une section «science politique» au Conseil National des Universités, il y a des doctorats en science politique, il y a une agrégation spécifique. Il existe une communauté de politistes dont l'interconnaissance est réelle et qui se retrouve largement au sein d'une société savante (l'Association Française de Science Politique) et d'une association professionnelle (l'Association des Enseignants et Chercheurs en Science Politique). Il y a un corpus d'oeuvres de science politique reconnues comme telles, il y a un «*Traité de science politique*» qui fait référence et peut rivaliser avec ses homologues anglo-saxons, il y a des manuels de science politique... Ne serait-ce pas alors s'abandonner au pessimisme, voire être en proie à un parti pris de dénigrement, que de parler d'échec de la science politique française ? Le fait d'ailleurs

que l'actuel président de l'Association Internationale de Science Politique soit un Français (Jean Leca) ne témoigne-t-il pas de la reconnaissance internationale de notre pays dans cette discipline ?

Il nous apparaît en réalité que les problèmes se sont accumulés depuis une ou deux décennies et que - au delà de quelques réussites ponctuelles indiscutables - la situation de la science politique française inspire plusieurs inquiétudes.

3.1. Les déséquilibres structurels de la science politique française

Les déséquilibres dont souffre la discipline la façonnent et la minent. On en énumérera quatre.

1. La discipline est minoritaire, voire marginale, dans la plupart des sites universitaires où elle se trouve. Le cas le plus fréquent est celui où deux ou trois enseignants de science politique sont en poste dans un établissement où enseignent parallèlement trente ou quarante professeurs de droit. Le résultat surprendra probablement le lecteur étranger : il y a souvent dans les facultés beaucoup plus de cours de science politique que les politistes ne peuvent en assurer, et souvent la moitié ou plus de la moitié de ces cours sont faits par des non politistes, professeurs de droit public ou professeurs d'histoire du droit²⁹. Il y a même des situations plus surprenantes, puisque dans un certain nombre de sites universitaires où pourtant sont dispensés des cours de science politique, il n'y a qu'*un* enseignant de science politique, et même dans quelques cas *aucun*³⁰. Le fait qu'il paraisse naturel dans les universités françaises qu'une part notable des cours de science politique soit assurée par des non politistes (alors que nul n'accepterait qu'un cours de droit public soit fait par un privatiste, ou vice-versa) montre déjà assez en lui-même combien la spécificité et la technicité de la science politique ne sont pas reconnues en France³¹. La discipline reste perçue comme pouvant être prise en charge par un amateur éclairé : l'intervention d'un professionnel recruté selon des *standards* exigeants ne paraît toujours pas s'imposer.

2. La science politique française souffre ensuite d'une structure géographique particulière et préoccupante, liée - ici comme ailleurs s'agissant de notre pays - au déséquilibre Paris-Province. Beaucoup d'étudiants intéressés par la science politique viennent achever leurs études à Paris, s'inscrivent en doctorat à Paris et soutiennent une thèse dans l'un des établissements parisiens (on en a vu *supra* la traduction dans la statistique des thèses). Or, la même attraction parisienne fait que les postes d'enseignement dans la capitale sont recherchés, et constituent souvent le lieu où, après des années d'enseignement dans une université de province, il est bienvenu de finir sa carrière d'enseignant. D'où la concentration à Paris d'enseignants expérimentés et d'étudiants sursélectionnés, avec certaines conséquences bénéfiques (la «masse critique» nécessaire au plein développement des formations doctorales y est atteinte) mais aussi des conséquences qui affaiblissent la science politique considérée à l'échelle nationale (instabilité

²⁹Plusieurs universités affichent de huit à dix cours sur des objets politiques introduits dans leur intitulé par le mot «histoire», ce qui autorise les professeurs d'histoire du droit à en assurer la charge (Histoire politique contemporaine, Histoire des relations internationales, Histoire et vie politique de l'Europe au XX^{ème} siècle, Histoire politique de la société française depuis 1945, Histoire de l'idée européenne, Histoire et grands problèmes politiques contemporains, Histoire institutionnelle contemporaine, etc.).

³⁰Dans son rapport déjà cité de 1992, *L'enseignement de la science politique dans les Universités*, Jacques Lagroye détaille ces situations. On s'y reportera pour en prendre la mesure exacte... et en considérer l'ampleur.

³¹Une université française qu'on ne citera pas pouvait jusqu'à cette année assurer les enseignements dont on donne la liste ci-après sans avoir *un seul* enseignant spécialisé en science politique : Institutions et relations internationales, Introduction au droit public et droit constitutionnel, Science politique, Vie politique française contemporaine, Organisations internationales et européennes, Histoire des institutions sociales, Histoire des idées politiques, Politiques communautaires, Histoire de l'idée européenne, Science administrative.

des équipes qui se forment dans certains sites, stérilisation de certains enseignants amenés pendant de longues années à ne pas résider dans leur université d'affectation, inégalité du traitement réservé aux candidatures sur les postes des docteurs issus de Paris, en surnombre, et des docteurs de province, recrutés localement).

Un second déséquilibre, moins aperçu (il nous est apparu lors de la préparation de ce rapport), oppose les villes où est implanté un Institut d'Études Politiques et les autres. On doit insister sur l'évolution considérable, en une ou deux décennies, de la place de la science politique dans le paysage universitaire français : la discipline est vigoureuse dans les I.E.P. et cette vigueur entraîne (effet de synergie ou de concurrence ?) une solidité parallèle dans l'université voisine, mais la discipline est laminée ou expropriée partout ailleurs, soit que les cours de science politique soient en nombre dérisoire, soit qu'ils soient enseignés par des non politologues.

3. Il y a de surcroît un grave déséquilibre entre le nombre des étudiants formés jusqu'au niveau ultime du doctorat et le nombre des postes disponibles à l'université et dans la recherche. La science politique, dont on a la faiblesse de croire qu'elle pose des questions centrales sur la vie des sociétés, attire les talents bien au delà des possibilités de carrière qu'elle offre. Si l'on s'arrête pour exemple aux procédures de recrutement des maîtres de conférences en 1993 et 1994, il y a eu en science politique, selon les statistiques officielles, 167 postulants pour 32 postes - 135 docteurs en science politique sont donc restés sans emploi - alors qu'en droit public il y a eu 207 postulants pour 93 postes et en droit privé 216 postulants pour 123 postes. Le taux de recrutement est respectivement de 19 % en science politique, de 45 % en droit public et 57 % en droit privé. On ne peut aisément accepter qu'après six à sept années d'études de troisième cycle et de recherches approfondies, les quatre cinquièmes de ceux qui ont obtenu le grade de docteur soient ainsi écartés³². Une telle situation de rareté, qui a conduit l'an dernier à la création d'une Association des Candidats aux Métiers de la Science Politique, a une série de conséquences néfastes. Il devient difficile d'attribuer les postes au seul mérite : d'où la nécessité pour les candidats de stratégies à long terme qui interdisent la mobilité (on ne peut guère s'éloigner d'un lieu où un poste peut se libérer), d'où une compétition au sein même du corps enseignant pour «placer» les étudiants que l'on a formés au détriment éventuel de critères plus objectifs.

4. A l'arrière plan de ces déséquilibres se trouve sans doute un problème central, celui de l'incapacité où a été la discipline d'obtenir sa reconnaissance sociale. Ce n'est pas que les politistes ne soient pas présents dans les médias au titre de certaines de leurs compétences (le commentaire électoral, l'analyse des sondages, l'examen de certains phénomènes sociaux comme l'immigration, l'intégrisme, la corruption) ou reconnus au sein de diverses instances où ils sont appelés à appliquer les méthodes de la discipline (évaluation des politiques publiques, expertise quant à certaines aires géographiques, communication politique). Il reste que la présence sociale de la science politique *en tant que telle* est quasi-inexistante³³, à la différence par exemple de l'histoire ou de la philosophie encore aujourd'hui, ou de la linguistique ou de la psychanalyse hier. La science politique reste une discipline mineure voire inexistante dans le

³²Un calcul un peu moins pessimiste peut être proposé si l'on tient compte du fait que certains des candidats aux postes de maîtres de conférences de science politique sont issus d'autres disciplines (sociologie, histoire, philosophie, droit public) sans que leurs travaux puissent être considérés comme centraux s'agissant de nos objets. On a dit qu'en moyenne 75 thèses étaient annuellement soutenues en science politique, et l'on peut estimer à 25 le nombre annuel de postes ouverts aux docteurs de la discipline (si on ajoute aux vacances de maîtrises de conférences les postes à pourvoir de chercheurs et d'agrégés) : un tiers donc des docteurs peut prétendre à un emploi.

³³Jean Leca l'avait montré en 1982, et la situation ne semble guère avoir évolué : cf. «La science politique dans le champ intellectuel français», *Revue française de science politique*, 1982, pp. 653-678.

champ des perceptions sociales, à l'objet mal distingué de celui de considérables voisines (la philosophie, l'histoire, la sociologie) et qui, avec ses moyens minuscules, ne peut prétendre établir des vérités qui puissent s'imposer face au déferlement quotidien des informations politiques³⁴. Il est vrai que parfois, l'ésotérisme ou le microscopisme de certains de nos travaux ne facilitent pas leur diffusion.

3.2. Une discipline asséchée par le franco-centrisme

En l'état actuel du développement des sciences, la situation, qu'on le regrette ou non, est simple : la recherche n'est plus contenue au sein des frontières nationales, elle se nourrit de l'ensemble de la production scientifique internationale, et le vecteur de communication est l'anglais. Imagine-t-on un chercheur sur le sida, un astrophysicien ou un spécialiste des quarks qui ne travaillerait que sur des sources de langue française ? La littérature de référence dans tous les domaines de pointe ne peut être qu'internationale - en pratique elle est en anglais - et récente. Il n'en va pas différemment en science politique, même si le rythme de l'actualisation nécessaire des sources est moins rapide dans notre discipline qu'en physique ou en biologie. Même lorsqu'il s'agit de recherches portant sur un terrain exclusivement national, voire local, l'interprétation des données recueillies ne peut se faire sans référence à des théories, à des systèmes explicatifs, à des hypothèses ou à des innovations méthodologiques qui se développent et sont débattues ailleurs qu'en France. De surcroît, tous les phénomènes politiques étudiés en France ont des manifestations analogues dans certains pays étrangers et il est devenu indispensable - et plus profondément à mesure que la réalité sociale elle-même s'internationalise - d'échapper à l'illusion de la singularité de chaque processus national. Cette nécessité est plus marquée encore s'agissant des pays européens travaillés par des processus d'uniformisation qui aboutissent aujourd'hui à ce que certains auteurs nomment une «dédifférentiation nationale».

Or, la part «dominante» (on précisera dans un instant le sens de ce terme) de la science politique française reste exclusivement franco-centrée. Ses travaux portent sur des phénomènes français étudiés pour eux-mêmes ou sur l'histoire d'institutions ou de pratiques exclusivement dans leur forme française, et on y décèle même souvent la quête de terrains plus «locaux» encore, de telle manière qu'ils soient proches et familiers au chercheur. Le comparatisme est exceptionnel ou marginal. L'usage des travaux récents et encore non traduits des auteurs étrangers est rare et de toute façon non systématique, ou cet usage est limité à un auteur ou à une école qui sont devenus à la mode, souvent avec un grand retard, à la faveur d'une traduction ou parce qu'un médiateur efficace en a fait sa référence centrale. Le jugement pourra paraître excessif et injuste : il est fondé sur un examen de ce qu'on a appelé tout à l'heure la science politique «dominante» en France, celle qui se manifeste dans les thèses qui ouvrent aux postes d'enseignants, dans les livres les plus utilisés, dans l'ordinaire des articles de revues. Force est de constater par exemple que les normes actuelles de recrutement dans l'université française en science politique rendent difficile l'entrée dans le corps des enseignants d'un doctorant dont le sujet de thèse ne porte pas sur la France (un pointage est en cours pour valider cette proposition). Dans une réunion récente de l'Association des Enseignants et Chercheurs en Science Politique consacrée aux premiers cours de science politique des cursus universitaires, à celui donc qui initie les étudiants à la discipline, on a pu établir qu'un enseignement de cette

³⁴Un contre-exemple le montre : la science politique française tire socialement son épingle du jeu dans les domaines où un problème politique devient récurrent et est doté d'une permanence politique qui laisse le temps aux experts de se faire reconnaître. Il en est ainsi de la question du Front National (la nature de son discours, l'origine de ses électeurs, sa place dans la société).

nature tendait dans beaucoup de cas à se limiter à la sociologie politique appliquée à la situation française. Pas ou peu de comparatisme. Pas ou peu de dimensions internationales.

Quelles sont les causes de ce franco-centrisme qui provincialise de plus en plus la science politique française ? En premier lieu, la méconnaissance de l'anglais, pas seulement dans la génération la plus ancienne³⁵, mais encore, d'une façon qui peut légitimement surprendre, parmi les étudiants avancés³⁶ et les jeunes chercheurs. L'enracinement national est sans doute demeuré encore important : qui veut «vivre et travailler au pays» fera de la science politique «au pays» et du pays. Il travaillera dans sa langue et sur un objet local. Les structures de l'université française - trouvera-t-on un poste au retour si l'on s'expatrie ? - et les pesanteurs épistémiques - puisqu'on juge toujours à l'aune des productions anciennes - peuvent rendre périlleux pour un jeune chercheur de faire un usage trop systématique des références internationales ou rendre difficile de faire reconnaître par la communauté un travail portant sur un objet éloigné des centres d'intérêt dominants. Et la boucle est bouclée : ceux qui sont recrutés sur les critères franco-centrés dominants deviennent des recruteurs et appliquent à leur tour les mêmes critères. Le résultat est l'absence d'une reconnaissance internationale des recherches françaises. Dans le «*New Handbook of Political Science*», à paraître en 1996 sous la direction de Robert E. Goodin et Hans-Dieter Klingemann, le seul contributeur français - Mattei Dogan - est directeur de recherches au C.N.R.S. mais enseigne à l'université de Californie, alors que sur 41 contributeurs, il y a - à côté d'une massive participation américaine et anglaise - quatre professeurs allemands, un Italien (mais dont la carrière s'est déroulée en grande partie aux Etats-Unis), un Belge, un Hollandais, et deux Suédois. La bibliographie générale sur la discipline ne comporte de référence qu'à deux auteurs français (Maurice Duverger et Michel Foucault, le «*Traité de science politique*» de Jean Leca et Madeleine Grawitz étant cependant mentionné dans la préface). La liste des auteurs les plus souvent sollicités dans les chapitres 2 à 35 du «*New Handbook*», établie et commentée par les «éditeurs», ne comporte *aucun* nom français. Le poids international de la science politique française, mesuré à cette aune, est nul. Un participant étranger observait sobrement, lors de la Conférence d'évaluation d'avril, que la France en science politique «ni n'importe, ni n'exporte»...

3.3. Objets privilégiés, objets délaissés de la science politique française

On se fonde ici en premier lieu sur une enquête³⁷ par laquelle on a sélectionné parmi les ouvrages français publiés depuis 1989 les livres qu'un jugement collectif informel range parmi ceux qui sont représentatifs de la discipline : ils sont souvent mentionnés dans les bibliographies usuelles (notamment celles des manuels), ils ont fait l'objet de comptes rendus dans les principales revues de la discipline, ils figurent dans la «loge» du concours d'agrégation de science politique et ont fait l'objet d'une acquisition à la salle de science politique de la F.N.S.P. à Paris. Cette liste de 266 ouvrages, soit une quarantaine par an³⁸, n'a pas l'ambition de fournir

³⁵La remarque, il faut le souligner, émane d'un professeur, auteur du présent rapport, que son insuffisance dans la connaissance active et passive de l'anglais a rendu très conscient du handicap que cela constitue dans l'arène scientifique internationale.

³⁶Pour prendre un indicateur parmi d'autres, on observera ainsi qu'au cours des trois dernières années, *un seul* étudiant français s'est inscrit à l'École d'été d'Essex de l'E.C.P.R. On peut supposer que les étudiants français préfèrent s'inscrire à l'École d'été de Lille, dont la réputation est établie et qui a lieu en français. Il reste que davantage d'étudiants devraient profiter de l'opportunité que leur donne l'École d'été d'Essex de s'immerger dans la culture scientifique anglo-saxonne.

³⁷Je remercie vivement Xavier Jardin, allocataire de recherches à l'I.E.P. de Paris et moniteur de l'enseignement supérieur, d'avoir accepté d'effectuer les dépouillements nécessaires : le rapporteur garde l'entière responsabilité des conclusions tirées de l'examen du corpus ainsi rassemblé.

un véritable «indicateur» de la manière dont la science politique française investit les différents champs de la discipline. D'abord parce que l'instrument est artisanal, et fondé sur des critères frustes qui ont donné lieu à des ajustements subjectifs. Ensuite, parce qu'il faudrait d'autres indicateurs, et notamment le sujet des articles des revues les plus notables (ce dernier travail est en cours, mais non encore exploitable). On utilisera cependant *infra* à titre exploratoire un autre indicateur fondé sur le nombre et la répartition des travaux inédits de science politique produits en France de 1990 à 1994. En l'état, l'examen des champs couverts par les 266 livres retenus n'en semble pas moins révélateur.

Quant à la répartition en sous-disciplines, la sociologie politique se taille la part du lion (42 % des ouvrages publiés). La part dévolue aux politiques publiques, à l'administration et à l'Etat vient en second avec 23 % du corpus. Les études consacrées à différents pays ou aires culturelles et politiques constituent quant à elles 13 % de l'ensemble. L'histoire politique ou l'histoire des idées rassemblent 9 % des ouvrages. Les livres consacrés globalement aux relations internationales et à la politique comparée forment 7 % de la totalité et les questions théoriques, épistémologiques ou méthodologiques 6 %³⁸. Chacun devine ce que l'affectation d'un ouvrage à une catégorie et une seule peut avoir d'arbitraire, mais nous restons convaincu après un pointage livre par livre que, le plus souvent, la catégorisation la plus simple fait sens.

Ces chiffres confirment ce que tous les politistes français savent : la sociologie politique est en train de devenir le socle commun à toute la discipline, au point que le sens des appellations «sociologie politique» et «science politique» devient dans certains cas interchangeable. Et d'ailleurs, lors du dernier concours de recrutement des professeurs des universités en science politique, 28 des 32 candidats ont choisi à l'une des deux options la sociologie politique⁴⁰. Nos chiffres confirment aussi la grande faiblesse des relations internationales et du comparatisme, que nous évoquions déjà dans la section précédente.

La seconde observation alimente malheureusement le pessimisme sur la situation de la science politique en France. En effet, la présence significative ou la quasi-absence d'une rubrique tient dans certains cas à l'activité éditoriale *d'une ou de deux personnes*⁴¹. La «couverture» d'objets aussi divers et importants que le syndicalisme, la socialisation politique, la fonction publique ou les politiques de l'éducation, ou de pays aussi considérables que les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou l'Italie repose, du moins s'agissant des ouvrages, sur un ou deux spécialistes. Pour d'autres domaines tout aussi fondamentaux, ils perdraient toute cohérence ou visibilité si *un* producteur central venait à cesser de publier. Rien ne montre mieux à notre sens la faiblesse de la science politique française. Le résultat bien connu du fait que certains terrains reposent sur l'activité d'un seul est à la fois que le spécialiste unique est surchargé de demandes constantes et souvent répétitives d'intervention sur «son» secteur, et que sa position, bien involontaire, de monopole, rend impossible le débat et la diversification des approches.

³⁸Un peu moins en début de période - 30 annuellement pour 89, 90 et 91 - davantage ensuite - 50 en 93 et 94 - sans que l'on puisse dire si l'activité éditoriale est croissante en science politique ou si nos sources ont été moins restrictives certaines années.

³⁹A titre de comparaison, on relèvera que, sur les 1400 livres ayant fait l'objet d'une recension bibliographique dans l'*American Political Science Review* de 1992 à 1994, si 30 % ont comme objet la politique américaine, 50 % sont des études comparatives ou de relations internationales (un livre recensé sur deux !) et 19 % portent sur la théorie politique (cf. Melissa P. Collie, «The *American Political Science Review* Book Review, 1991-95», *PS Political Science & Politics*, septembre 1995, p. 559).

⁴⁰Cf. le rapport à paraître du président du jury d'agrégation, Yves Schemel.

⁴¹Dans le rapport de conjoncture, précité, du C.N.R.S., Marie-Claude Smouts fait un constat identique : «Dans le domaine des aires culturelles ... un ou deux chercheurs seulement doivent tout savoir sur un pays et des trous béants demeurent, notamment sur certains pays européens».

En contraste, les rubriques les plus fournies, à la fois en nombre des ouvrages publiés et en quantité d'auteurs différents, renvoient clairement à cinq groupes d'objets. Dans ces secteurs - il faut y insister avec vigueur afin de relativiser les aspects plus négatifs de cette évaluation - la qualité des contributions, la vivacité du débat intellectuel que permettent le nombre et parfois le désaccord des auteurs, l'aspect hautement cumulatif des recherches menées, la fécondité des innovations théoriques ou des «inventions» de données, sont incontestables et peuvent légitimement susciter l'admiration. On est en présence des «domaines forts» de la science politique française.

1. La plus grande masse des travaux concerne les études classiques de sociologie politique (sociologie électorale, étude des attitudes et du comportement politique, étude des partis et de la vie politique, pouvoir local) pratiquement toujours appliquées au seul cas français.
2. L'histoire politique forme aujourd'hui le second groupe, soit sous sa forme canonique, soit sous la forme d'une relecture de l'histoire politico-constitutionnelle (la «socio-histoire du politique»), là encore pratiquement toujours appliquée au cas français.
3. Un notable ensemble, quoique en cours de décroissance, est relatif à l'histoire des idées politiques ou de la pensée sous ses diverses formes.
4. Un autre ensemble significatif concerne l'étude des politiques publiques françaises, encore fortement liée à l'étude de l'administration française.
5. La dernière masse significative concerne quelques *area studies*, certaines solidement établies maintenant comme les études africaines et celles relatives au monde arabe.

Les lacunes, voire les surprenants déserts, n'en ressortent que plus fortement. Certaines problématiques d'abord semblent avoir pratiquement disparu de l'horizon de la science politique française. Ceux qui font encore usage des catégories du marxisme ou des concepts de la psychanalyse - pourtant longtemps en France centrales dans les débats intellectuels - se comptent sur les doigts d'une main. De multiples références qu'on pouvait juger canoniques, et les problématiques correspondantes (Merton, Lipset, Dahl, Downs, Rokkan, Riker...), n'ont plus guère d'échos et ne font d'ailleurs qu'exceptionnellement l'objet de mentions dans l'enseignement. La plus grande part des discussions serrées menées hors de France autour des théories des choix rationnels subit le même sort. Les réflexions méthodologiques (relatives à la collecte, au classement et à l'analyse des données) semblent abandonnées aux spécialistes des autres disciplines, et d'ailleurs l'usage de la quantification et du calcul est en forte régression dans la science politique française, toute tentative d'user de modèles ayant même disparu. Quant aux objets, sans revenir sur les effets de la rareté des spécialistes des relations internationales et du comparatisme, on doit constater la quasi-absence des études sur les politiques communautaires et des analyses menées en termes de science politique sur les politiques économiques⁴², les politiques sociales, les politiques étrangères : on le voit, des pans entiers de ce qu'on pourrait légitimement considérer comme constituant la substance même des sociétés contemporaines sont peu ou ne sont pas appréhendés dans les ouvrages issus de la

⁴²S'agissant des politiques économiques, la remarque est généralisable pour la discipline à l'échelle européenne : les rapporteurs de la conférence d'évaluation se sont accordés pour constater que les économistes n'ont guère de contacts avec les travaux de science politique et que vice versa la science politique concède l'intégralité de l'analyse des politiques économiques aux économistes. Cette ignorance réciproque est déplorable et méconnaît de toute évidence l'évolution des sociétés contemporaines où les décisions politiques concernent de plus en plus fréquemment le domaine économique. Il est temps de redonner sens à la vieille et belle expression d' «économie politique».

communauté des politistes français. Dans le même temps, tous ces domaines sont investis par les journalistes, les essayistes, les hommes politiques qui écrivent et autres hauts fonctionnaires qui y vont gaiement de leurs ouvrages, sans que les fondements de toutes les analyses ainsi diffusées soient toujours très assurés.

Ces conclusions sont confirmées, mais avec une exception notable, par le second indicateur que nous avons exploité et que l'on peut construire à partir des listes des «Travaux inédits de science politique» établies par Nadine Dada et qui sont publiées dans la «*Revue française de science politique*». On ne trouvera pas là une base de données exhaustive, car toutes les universités ne répondent pas à l'enquête annuelle de la F.N.S.P., mais le nombre de travaux inédits recensés reste considérable, puisque la liste relative à l'année 1994 comporte 1357 références ! Sont rassemblées là les thèses de science politique et les thèses qui, sans être soutenues en science politique, ont un objet usuellement considéré comme de science politique, les mémoires préparés dans le cadre des D.E.A. de science politique ou d'autres D.E.A. si le sujet du mémoire concerne le politique, les mémoires de maîtrise et les mémoires de troisième année des I.E.P. (ces mémoires étant dans certains établissements obligatoires, le nombre des travaux inédits augmente continuellement). Le chiffre même de 1357 travaux (ce qui, compte tenu des lacunes du recensement, suggère qu'il s'en écrit en réalité en France annuellement 1600 ou 1800) confirme amplement ce que nous écrivions sur l'intérêt que suscite auprès des étudiants l'étude de sujets ou de problèmes politiques.

La manière dont se répartissent ces travaux entre différentes rubriques est elle aussi fort suggestive (nous donnons ici, par ordre d'importance décroissante des rubriques et après avoir opéré quelques regroupements, le nombre annuel moyen calculé sur les chiffres des cinq dernières années publiées, de 1990 à 1994, et le pourcentage du total) :

	Nombre moyen	%
Etudes locales françaises	197	17,4
Relations internationales et organisations internationales	191	16,8
Forces politiques françaises	138	12,1
Opinion, mentalités, médias	137	12,1
Politiques publiques et études administratives françaises	116	10,2
Forces politiques étrangères	93	8,2
Politiques publiques étrangères	93	8,2
Pensée politique et biographies	66	5,8
Politiques publiques communautaires	57	5,0
Etudes générales et théoriques	24	2,1
Etudes électorales	22	2,0

Ce tableau, sous réserves d'analyses plus fines, confirme d'abord l'importance prise dans la science politique française par l'étude des politiques publiques, puisque, tous pays confondus, presque un quart des travaux inédits y est dévolu (le peu d'attrait, déjà relevé, exercé par l'étude des politiques communautaires s'y retrouve, puisque cette rubrique arrive en avant-dernière position). Le tableau confirme également combien l'intérêt pour la science politique est lié, dans la génération des jeunes diplômés, des *impétrants* au sens strict, à l'intérêt pour la politique : souhait de se pencher sur l'actualité (lié aussi aux nécessités de l'enquête de terrain), sensibilité aux effets de mode (qui multiplie une année les travaux sur *Les Guignols de l'info* comme naguère sur le *Bébête-Show*), goût des recherches sur les politiques locales. De là l'importance des rubriques comme «Etudes locales françaises», «Forces politiques françaises»,

«Opinion, mentalités, médias» qui forment plus de 40 % de l'ensemble⁴³. On note ce faisant l'effondrement de la rubrique «Etudes électorales». Le fait est maintenant bien établi : la sociologie électorale, qui a longtemps constitué l'un des domaines les plus actifs et les plus inventifs de la science politique française, est - sauf retournement de tendance - vouée à disparition tant s'en détournent les générations récentes d'étudiants. Par contre, l'examen des travaux inédits révèle une présence plus soutenue qu'on attendait des études internationales et étrangères : qu'on considère la rubrique «Relations internationales et organisations internationales». Le fait est certes lié en partie à la scolarité en France d'étudiants étrangers, à la place du droit international dans les cursus juridiques, et... au fait qu'il devient difficile de trouver des sujets sur la France lorsque toute une promotion doit rédiger un mémoire ! Néanmoins, l'importance de la rubrique laisse espérer que la faiblesse actuelle des relations internationales et des études comparatives dans notre discipline puisse à terme s'atténuer. Curieusement d'ailleurs (ce qui laisse attendre un effet d'hystérésis inverse) les études africaines, encore solides si l'on considère les ouvrages, ont quasiment disparues des travaux inédits, au point que la rubrique ancienne qui leur était dévolue a dû être supprimée. Il reste que *l'évolution* entre 1990 et 1994 n'est pas en la faveur de l'international et du comparatisme. Sur une base 100 en 1990, les travaux inédits relatifs à la France se place maintenant à l'indice 330 (on passe de 167 à 552), alors que les travaux à dimension internationale n'atteigne que l'indice 183 (de 262 à 481) : en cinq ans, les recherches inédites ont été donc été multipliées par 3,3 s'agissant de la France et seulement de 1,8 pour l'international et le reste du monde. Le franco-centrisme a encore des beaux jours devant lui...

4. PROPOSITIONS CONCLUSIVES

Il conviendrait évidemment, avant de conclure, de dire pourquoi la science politique en France a évolué ainsi vers une certaine autarcie qui en fait comme un isolat au sein de la science politique mondiale. De multiples raisons viennent à l'esprit, qu'on énumérera dans le désordre : l'absence d'une tradition nationale d'ouverture sur le monde, un mécanisme de sélection des politologues qui exclut généralement les «entrepreneurs», le déséquilibre entre théorie et empirie qui trouve sa source dans une lecture partielle de Bachelard (via «*Le métier de sociologue*»), une position minoritaire qui entraîne des dérives classiques (effet de secte, hermétisme, sensibilité aux modes du milieu), le durcissement français des frontières entre public et privé (la science politique étant presque intégralement à financement public)... Mais établir la réalité de telles causes et les articuler ne serait pas une mince affaire et l'entreprise excède le présent rapport. On préférera avancer quelques propositions pratiques, tout en convenant qu'il n'y a probablement pas de solutions à court terme aux difficultés de la science politique française puisqu'elles sont, on l'a dit, structurelles. On peut néanmoins faire quelques suggestions, en s'abstenant des vœux pieux communs en la circonstance.

1. Il serait nécessaire d'obtenir une participation systématique des meilleurs étudiants à des programmes post-doctoraux, en Europe ou aux États-Unis, afin que le plus grand nombre possible des futurs professionnels ait une véritable expérience internationale.

⁴³On ne peut manquer d'être frappé par l'identité des pourcentages donnés ici et des pourcentages rapportés plus haut et calculés à partir des ouvrages français de science politique : s'agissant des politiques publiques, 23 % des travaux inédits, 23 % des livres ; s'agissant de la sociologie politique au sens large, 43 % des travaux inédits, 42 % des ouvrages. Les deux indicateurs mesurent de la même façon les mêmes tendances...

2. Il faudrait travailler à la généralisation dans les cursus⁴⁴ de l'enseignement de l'anglais ouvrant si possible à un enseignement *en anglais* pour quelques cours, condition impérative du désenclavement de la science politique française. A terme, tout D.E.A. devrait comporter un ou deux enseignements délivrés en anglais.

3. Une politique systématique de traduction des travaux écrits en français devrait symétriquement être mise sur pied. Les revues devraient avoir également cet objectif, en publiant par exemple chaque année un numéro supplémentaire, à destination des abonnés étrangers, donnant la traduction anglaise des articles les plus notables de l'année écoulée.

4. Une meilleure répartition territoriale des étudiants préparant des thèses de science politique devrait être recherchée afin d'éviter la concentration préjudiciable des soutenances à Paris : les directions de thèse doivent être davantage partagées.

5. Une politique plus volontariste doit être obtenue de l'administration centrale française afin de donner aux universités les moyens de faire assurer tous les cours de science politique par des politistes. Un tel objectif ne pourra être atteint que si le corps des politistes lui-même se le donne comme but prioritaire. On ne saurait le dire avec trop de netteté : la science politique française ne pourra être crédible tant qu'une masse si importante de ses enseignements sera assurée par des enseignants que ni leurs travaux ni leurs titres ne qualifient en science politique.

6. La France est bientôt une province au sein de l'Union Européenne. Or, la plupart des enseignements français de science politique restent centrés sur la France, comme si elle était encore l'État-Nation des années trente ou ce «cher et vieux pays» apostrophé par de Gaulle. Les cours qui s'adressent à des étudiants qui n'auront guère plus de vingt ans au temps de la monnaie unique devraient systématiquement être comparatifs et européens.

⁴⁴ «Généralisation», car des exemples existent, peut-être plus nombreux qu'on ne le suppose : cours en anglais en licence et maîtrise de science politique de Paris I, épreuve obligatoire d'anglais au D.E.A. d'Études politiques de l'I.E.P. de Paris, etc.

ANNEXE 1

LISTE DES ETABLISSEMENTS PRIS EN COMPTE DANS L'ENQUETE SUR LES ENSEIGNEMENTS DE SCIENCE POLITIQUE DANS L'UNIVERSITE FRANCAISE

Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence
Institut d'Études Politiques de Bordeaux
Institut d'Études Politiques de Grenoble
Institut d'Études Politiques de Lille
Institut d'Études Politiques de Lyon
Institut d'Études Politiques de Paris
Institut d'Études Politiques de Rennes
Institut d'Études Politiques de Strasbourg
Institut d'Études Politiques de Toulouse

Université d'Aix-Marseille III
Université d'Amiens
Université d'Angers
Université d'Artois
Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse
Université d'Évry Val d'Essonne
Université d'Orléans
Université de Besançon
Université de Bordeaux IV
Université de Bretagne occidentale (Brest)
Université de Bretagne Sud (Vannes)
Université de Caen
Université de Cergy Pontoise
Université de Clermont-Ferrand I
Université de Dijon
Université de Grenoble II (et Valence)
Université de La Réunion
Université de La Rochelle
Université de Lille II
Université de Limoges
Université de Lyon II
Université de Lyon III
Université de Metz
Université de Montpellier I
Université de Nancy II
Université de Nantes
Université de Nice
Université de Paris I
Université de Paris II (et Centre Melun)
Université de Paris X (Sceaux et Orsay)
Université de Paris XII (La Varenne et Saint Maur)
Université de Paris XIII
Université de Pau et des Pays de l'Adour

Université de Perpignan
Université de Poitiers
Université de Reims Champagne Ardennes
Université de Rennes I
Université de Rouen
Université de Saint-Étienne
Université de Savoie (Chambéry)
Université de Strasbourg III
Université de Toulon
Université de Toulouse I
Université de Tours
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Université des Antilles et de la Guyanne
Université du Littoral (Boulogne-sur-Mer)
Université du Maine (Le Mans et Laval)

ANNEXE 2

LISTE DES DIPLOMES D'ETUDES APPROFONDIES FRANCAIS DE SCIENCE POLITIQUE

(Source : «*Annuaire des Diplômes d'Études Approfondies*», Direction générale de la recherche et de la technologie, Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, novembre 1995)

D.E.A. RECENSÉS SOUS LA RUBRIQUE «SCIENCES POLITIQUES»

Science politique comparative (Aix-Marseille III, I.E.P., dir. Yves Schemeil)
Sciences administratives et politiques (Amiens, dir. Raphaël Draï)
Études africaines (Bordeaux IV, I.E.P., dir. Jean-François Médard)
Gouvernement local : pouvoirs, action publique et territoires (Bordeaux IV, I.E.P., dir. Pierre Sadran)
Science politique (Bordeaux IV, I.E.P., dir. Daniel-Louis Seiler)
Économie et politique marine (Brest, dir. Jean-Pierre Boude)
Sciences juridiques et politiques (Dijon, dir. Claude Courvoisier)
Gestion des espaces montagnards : sociétés et environnement (Grenoble I, Chambéry, dir. Jean-Paul Guérin)
Administration publique (Grenoble II, Lyon II, Saint-Étienne, dir. Jean-Jacques Gleizal)
Études européennes (Grenoble II, dir. Louis Reboud)
Études politiques (Grenoble II, dir. Pierre Bréchon)
Sécurité internationale et défense (Grenoble II, Lyon III, dir. Joël-Pascal Biays)
Sciences politiques (Lille II, dir. Jean-Louis Thiebault)
Défense nationale et sécurité européenne (Lille II, dir. Olivier Pirotte)
Science politique (Lyon II, I.E.P. dir. Patrick Lecomte)
État et politiques publiques (Montpellier I, dir. Michel Miaille)
Droit public, science politique : le phénomène étatique à la fin du XX^{ème} siècle (Nancy II, dir. Jean-Denis Mouton)
Politique comparée en Europe (Nice, dir. Christian Bidegaray)
Communication, technologies et pouvoir (Paris I, dir. Lucien Sfez)
Études africaines (Paris I, dir. Étienne Le Roy)
Gouvernement comparé (Paris I, dir. Jean-Claude Colliard)
Relations internationales : Politique et stratégie, Politique et diplomatie (Paris I, dir. Jean Klein)
Sociologie politique (Paris I, dir. Pierre Birnbaum)
Science politique (Paris II, dir. Hugues Portelli)
Prospective internationale (Paris V, dir. Hervé Cassan)
Dynamiques comparées des sociétés en développement (Paris VII, Paris VIII, dir. Catherine Coquery-Vidrovitch)
Études européennes et eurasiennes : mutations des sociétés et cultures (Paris VIII, Paris X, dir. Bernard Cassen)
Institutions et dynamique socio-politique en Europe de l'Ouest (Paris VIII, dir. Jean-Marie Vincent)
Sciences politiques : communication, sociologie politique (Paris IX, dir. Dominique Colas)
Politique comparée et sociologie politique (Paris X, dir. Alain Garrigou)
Études politiques (EHESS Paris, dir. Pierre Rosanvallon)
Action et politiques publiques (ENS de Cachan, Paris I, dir. Catherine Paradeise)
Relations internationales, gestion des crises et règlement des conflits (Marne-la-Vallée, dir. Bernard Bobe)

Étude comparée de la transition démocratique dans l'Europe post-communiste (Paris, I.E.P., dir. Hélène Carrère d'Encausse)

Etudes politiques (Paris, I.E.P., dir. Jean Leca)

Action publique et territoires en Europe (Rennes I, I.E.P., dir. Jacques Caillosse)

Etudes politiques (Rennes I, dir. Jean Baudouin)

Droit public interne, théorie juridique et politique (Rouen, dir. Patrice Chrétien)

La construction de l'Europe : institutions, territoires et politiques publiques (Strasbourg III, dir. Renaud Dorandeu)

Science politique (Toulouse I, dir. Jean-Louis Loubet del Bayle)

Etudes administratives, politiques publiques (Toulouse, I.E.P., dir. Maryvonne Hecquard-Théron)

D.E.A. RECENSÉS SOUS D'AUTRES RUBRIQUES

Sciences de la ville (Tours, Orléans, Angers, dir. Claude Petitfrère)

Géopolitique, relations internationales, vie et droit comparé des affaires (Antilles-Guyane, dir. Michel Martin)

Droit, institutions, sociétés : islam et Afrique francophones (Perpignan, dir. François-Paul Blanc)

Sciences administratives (Paris II, dir. Jacques Chevallier)

Sociologie : problèmes sociaux, action collective, politiques sociales (Bordeaux II, dir. François Dubet)

Politiques sociales et société : politiques comparées de protection sociale et politiques d'emploi et de formation (Paris I, dir. Anne-Marie Guillemard)

Sociologie du pouvoir : politiques, institutions, sociétés (Paris VII, dir. Eugène Enriquez)

Anthropologie et sociologie du politique (Paris VIII, dir. Pierre-Philippe Rey)

Changements sociaux, mutations, crises et conflits (Strasbourg II, dir. Christian de Montlibert)

Géopolitique (Paris VIII, dir. Yves Lacoste)

ANNEXE 3

LES BANQUES DE DONNEES

PRODUCTEURS	BANQUES	ACCES
Assemblée Nationale	QUESTA	Serveur : Questel Kiosque : 3617 ASNAT
Centre d'informatisation des données socio-politiques (UMR 9919) I.E.P. de Grenoble - 1030 Av. Centrale, Domaine Universitaire - BP 45 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex Email : bouhet@cidsp.grenet.fr	BDSP	Réseau Grenet> Fnet
Fondation Nationale des Sciences Politiques 27, rue Saint-Guillaume, 75337 Paris Cedex 07	ESOP	Kiosque : 3617 ESOP
Institut d'information scientifique et technique (INIST - CNRS) 2, allée du Parc de Brabois, 54514 Vandoeuvre-lès-Nancy Cedex	FRANCIS	Serveur : Questel Kiosque : Questel 36293601
SUNIST 950, rue Saint-Priest - BP 7229 34184 Montpellier Cedex 4	TELETHESES	Serveur : SUNIST 36062424 3614 SUN 4, 3621 Kiosque : SUNIST 3615 SUNK / 3615 SUNIST
La Documentation Française 29-31, quai Voltaire, 75007 Paris	LOGOS	Serveur : Questel
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	TELELAB	Kiosque : SUNIST 3615 SUNIST + LAB / 3616 MRT / 3615 MRE

Sénat	SENATEL	Kiosque : 3615 SENATEL / 3616 SENATEL
Université d'Aix-Marseille III / Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM) 3 et 5, av. Pasteur 13617 Aix-en-Provence Cedex 1	ARABASE	Serveur : Centre de calcul de Strasbourg Kiosque : 3621 MAGHREB
Université de Lyon II / Institut d'études politiques de Lyon 1, rue Raulin, 69365 Lyon Cedex 1	FRIPES	Kiosque : 3617 FRIPES

N.B. : Pour plus d'informations, consulter le «*Répertoire des banques de données professionnelles*»,
Paris : ADBS, 1993.

SUMMARY

The teaching of political science in France is mainly concentrated in two university sites : the faculties of law of which there are 44 and the 9 *Instituts d'Etudes Politiques* (I.E.P.). This makes for a total of approximately one thousand courses in political science amongst institutions of higher education. Nine law faculties grant a *maîtrise* (Master's degree) in political science and thus guarantee a high level of teaching that is both outstanding and coherent ; a score of other universities maintain a significant number of courses in political science although they are of lesser importance in the field. On the other hand, nine IEPs integrate on average 22 to 25 courses in political science into their three-year degree course programme.

Doctoral studies begin with a one-year D.E.A. (*Diplômes d'études approfondies* - A.B.D./U.S. - MPhil/G.B.) course : there exist 41 university institutions in France that annually grant around 600 of these degrees. Half of these students are later awarded a PhD degree, but many give up along the way as only around 75 dissertations in political science are presented per year. The University of Paris 1 and the I.E.P. de Paris account for one third of these while another third are presented at universities which also run IEPs. In the French system, the dissertation still constitutes one of the pillars of the academic and scientific establishment.

In France, there are 230 university professors and lecturers of political science. However, faculty also includes researchers, professors of related disciplines, especially public law and the history of law, and other part-time teaching staff as well as certain professionals such as journalists and heads of survey institutes.

The National Centre for Scientific Research (C.N.R.S.) is the principal centre for research in political science along with approximately fifteen laboratories employing 120 researchers specialising in the domain. Research is also carried out by university faculty and doctorate students. The subject matter and the fields of enquiry are often determinative for the development of the discipline but these can sometimes be more diversified.

French political scientists belong to two professional associations : a « learned society », the French Political Science Association, and one « corporatist » association, the Association of Teachers and Researchers in Political Science. Even though the editorial activities of French political science are considerable, with for example twenty journals and numerous special collections with publishers, the bibliographical means for research, i.e. libraries and data banks, are not always as complete as could be desired.

One of the weaknesses with French political science seems to concern the area of international co-operation where the French presence remains marginal both at I.P.S.A. and the E.C.P.R. while at the European universities of Florence, Bruges and Maastricht, it is weak or even fragile. As far as can be seen, collaboration in research such as at the C.N.R.S. is practically non-existent. The ERASMUS Programme does not seem to have been implemented anywhere except in the IEPs. In sum, French political science would appear to hide behind its own borders.

The present state of political science in France seems to invite a pessimistic evaluation. The discipline is structurally marked by a lack of balance. This includes the imbalance between the capital and other cities ; between the IEPs and the faculties where numerous courses are given by non-specialists ; and between the number of students with degrees and the number of career possibilities. French political science has limited itself to debates on national issues and is little known internationally as well as it has little interest in research carried out abroad. Finally, even if, in certain domains, the contributions are of high quality and the vivacity of the

intellectual debate is indisputable and comforting, there are whole areas of research that are neglected or dependent on the work of a few. It should be noted there is a practical absence of studies on community politics, on economic politics and on social politics as well as a lack of specialisation in international relations and comparative politics. Added to this is the near disappearance of quantification and of modelisation in French political science. Plainly stated, political sociology applied to France is today the principal contribution of French political scientists. The main problem today is without any doubt the insertion of French political science into the international community. This problem must be solved and a decisive change could result from the introduction of English into our system of university education.

COMMUNICATION

d'Yves SCHEMEIL *

Vice-Président de l'Association Française de Science Politique

Séance inaugurale du cinquième Congrès de l'A.F.S.P.

Aix-en-Provence - 23 avril 1996

Chers collègues,

Chacun sait que je ne suis pas un déconstructeur (terme d'ailleurs ignoré par mon vérificateur d'orthographe), mais un bâtisseur constructif. Je serai donc plus optimiste que Pierre Favre (c'est facile), j'essaierai d'être aussi méticuleux que Jean-Louis Quermonne (c'est impossible).

Jeunes gens et gens encore jeunes, nous sommes tous moroses, mais pour des raisons symétriquement inverses : les nouveaux n'ont pas assez de travail, les anciens en ont trop. Comme ces derniers passent de surcroît une bonne partie de leur temps à essayer d'en créer pour occuper les nouvelles générations, moins vite ceux-ci réussissent, plus ceux-là alourdissent leurs agendas déjà anormalement chargés. Chacun galère ainsi, au lieu de publier les livres qu'il porte en elle ou en lui, et de prendre le temps de remplir tranquillement ses fonctions.

Quand j'étais étudiant, j'étais allé voir Jean-Louis Quermonne pour lui demander comment on devenait professeur de science politique, et j'avais ensuite suivi avec candeur ses recommandations. Je sais donc que la confiance en ses maîtres peut démentir la «causalité du probable». Quand je fus docteur, deux membres de mon jury de thèse me firent des confidences. Selon l'un, «les professeurs aujourd'hui étaient les équivalents des moines au Moyen-Age, seuls vraiment libres de penser et d'émettre des opinions». L'autre m'avoua qu'il avait préféré l'Université à l'E.N.A. parce qu'il avait opté pour le monde qu'il croyait être «le plus intelligent des deux». Je les ai béatement crus. Je me demande parfois si nous n'étions pas tous un peu naïfs à l'époque.

Il n'en reste pas moins que la discipline, à la suite d'une longue ascension, s'est aujourd'hui hissée sur un plateau dont on ne voit pas la fin. Elle ne progresse plus guère quantitativement, alors que la demande est telle que les charges s'alourdissent pour ceux qui sont en position de la satisfaire. La question des débouchés est donc incontournable.

1. Le nombre d'emplois offerts est insuffisant, certes. Mais il ne faut pas se contenter de cette affirmation incantatoire. Il faut aussi bien faire ses comptes.

En 1994 et 1995, 70 postes (MCF et PR en section 04, CR et DR en section 40⁴⁵) ont été publiés vacants, dont 58 ont fait l'objet d'un recrutement. Ils seront probablement un peu

* Comme il est de règle dans tout processus d'évaluation, cette communication n'engage que son auteur, à l'exclusion des institutions ou des associations dont il est membre.

⁴⁵ Signification des abréviations et des numéros de section : PR = professeurs des universités ; MCF = maîtres de conférences ; DR = directeurs de recherche au C.N.R.S. ; CR = chargés de recherche au C.N.R.S. (répartis en deux catégories, 1 et 2) ; section 04 du Conseil National des Universités = science politique ; section 40 du Comité

moins nombreux en 1996 et 1997 (au moins 60 postes vacants). On peut affiner le calcul en prenant pour base le nombre de premiers postes sur lesquels des politistes sont titularisés en une seule année, mais il faut alors ajouter les docteurs en science politique recrutés dans d'autres disciplines : durant la même période, je connais personnellement sept cas (titularisés en sociologie, histoire, ethnologie, droit public, sciences de l'information et de la communication). Ils s'ajoutent à un PR, un DR, 25 nouveaux MCF et 6 CR politistes, soit au total une quarantaine en deux ans.

À ces postes de fonctionnaires se sont ajoutés des emplois à durée déterminée ou des emplois durables hors fonction publique à la F.N.S.P.⁴⁶ (un poste vacant au CEAN en 1994 et un autre au CEVIPOF en 1995 - la situation étant identique en 1996, avec un poste au CERVEL et un autre au CERI), et dans la trentaine d'instituts de recherche dépendant d'autres Ministères, qui s'ouvrent de façon croissante à la science politique (au moins une demi douzaine de recrutements durant la période considérée), soit huit à dix postes supplémentaires.

Il est donc réaliste de situer à 25 la moyenne annuelle de nouveaux recrutements, soit 6% du nombre total des enseignants et des chercheurs de la discipline.

2. Du côté des candidats, les chiffres peuvent également tromper, puisque l'on peut user de trois ratios différents selon que l'on retient les dossiers déposés (une centaine par an, soit six par emploi de MCF réellement ouvert) ou les profils de docteurs en science politique formés selon les règles fixées par les responsables de la mission scientifique et technique du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche (une quarantaine pour 25 emplois minimum - soit presque deux chances sur trois d'être recruté), ou encore le nombre des seuls allocataires de recherche (une trentaine en 1996, soit deux par postes de MCF publiés voire un par emploi - sachant que 32 docteurs sélectionnés par les commissions locales ont été qualifiés par le C.N.U. en mai dernier).

Ceux que la perspective d'une armée de réserve effraie ne doivent pas oublier qu'un certain nombre de candidats ayant un emploi, souvent depuis plusieurs années, souhaitent obtenir un poste académique en France. Ils gonflent artificiellement les effectifs, biaisés par un effet de conjoncture (réfugiés politiques), ou par le manque d'informations sur les procédures adéquates (postes en détachement au C.N.R.S. surtout destinés aux enseignants titulaires du second degré pour lesquels cette procédure est d'autant plus prioritaire que le nombre de postes offerts à ce titre a été augmenté au détriment des postes de CR2).

Ce qui est certain, c'est qu'il y a une franche disproportion entre le nombre de prétendants à des fonctions de recherche et d'enseignement dans la fonction publique française, d'une part, et le nombre de postes offert à ce titre, d'autre part.

3. Où sont les gisements d'emplois encore inexploités ? À l'extérieur du monde académique, mais aussi à l'intérieur de ce monde.

Une possibilité de croissance des emplois existe dans le secteur non académique, elle doit être saisie sans barguigner. Dans les deux dernières décennies, des postes offrant à leurs détenteurs la possibilité de poursuivre des recherches en science politique ont été pourvus par des diplômés

National de la Recherche, organisé par le Centre national de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.) = «politique, pouvoir, organisation»).

⁴⁶F.N.S.P. = Fondation Nationale des Sciences Politiques (Institut d'Études Politiques de Paris). CEAN = Centre d'Études d'Afrique Noire, F.N.S.P. et C.N.R.S., Bordeaux ; CEVIPOF = Centre d'Études de la Vie Politique Française, F.N.S.P. et C.N.R.S., Paris ; CERVEL : Centre d'Études et de Recherches sur la Vie Locale, F.N.S.P. et C.N.R.S., Bordeaux ; CERI = Centre d'Études et de Recherches Internationales, F.N.S.P. et C.N.R.S., Paris.

issus d'autres filières, parce qu'une majorité de nouveaux docteurs orientent trop leurs recherches vers le terrain français ou parce que leurs paradigmes les éloignent ostensiblement de l'expertise et de la consultation (critique des instituts de sondage et de communication, critique du droit et des administrations). Pourtant, la science politique ne sera socialement légitime que lorsqu'elle répondra à la demande sociale forte qui lui est adressée, ce qui permettra en retour à chaque politiste de connaître de l'intérieur les objets qu'il analyse souvent de l'extérieur. Ce qui a rendu l'économie légitime, malgré ses lourdes erreurs de prévision, ce ne sont pas ses prix Nobel (ils n'ont été institués qu'après la reconnaissance sociale de la discipline), mais les innombrables analystes employés par des opérateurs financiers ou industriels (Bourse, banques, assurances, énergie et matières premières, etc.).

Pour être définitivement admis et reconnus utiles au sein de la société, les politistes ne peuvent se contenter de concurrencer des acteurs bien mieux et bien plus anciennement installés qu'eux : journalistes, juristes, sociologues. C'est moins une course à la notoriété médiatique qui les sauvera qu'une recherche de postes où la production scientifique est confidentielle (elle peut donc obéir tranquillement aux règles de la méthode), parce qu'elle est réservée à d'autres experts. Pourquoi laisser l'analyse de risques (risques de catastrophes, risques-pays, risques d'échec d'une politique publique) à des officines privées (à la tête desquelles, il est vrai, l'on trouve parfois des docteurs de la discipline) ? Pourquoi délaisser la sociologie des administrations, les politiques publiques dures (sécurité, fiscalité, travail), l'analyse des négociations, des relations professionnelles et des relations internationales, les problèmes de défense, l'étude de pays d'accès difficiles (notamment asiatiques), pour lesquels une demande d'expertise existe ? Pourquoi considérer que la connaissance de la vie politique et des élections est trop « superficielle » pour relever de la science du même nom alors que les politistes ont toujours été mieux placés que les autres dans ces secteurs ? Pourquoi établir une hiérarchie entre deux formes de recherche : la « bonne » recherche fondamentale (histoire de la pensée, sociologie politique de la France, où il est de plus en plus difficile de se distinguer au fur et à mesure que l'on s'éloigne des acteurs de l'actualité politique pour se rapprocher des acteurs de la vie quotidienne) et la recherche appliquée et alimentaire sur contrat, pour et sur l'État, les administrations, les organisations intergouvernementales ? Cette hiérarchie est de surcroît inverse de l'échelle établie spontanément par nos entourages amicaux et familiaux. Connaissez-vous beaucoup de vos proches vraiment convaincus qu'il est plus respectable et plus gratifiant d'être MCF ou CR que de conseiller une grande compagnie pétrolière ou une chaîne de télévision ? Serait-il illégitime d'enrichir la société en devenant fonctionnaire, diplomate, journaliste, sondeur, et de vouloir améliorer en tant qu'analystes le fonctionnement des nombreux cabinets de consultants si susceptibles d'employer des politistes qu'ils en réclament souvent de leur propre initiative ?

L'ethnocentrisme des politistes français constitue un autre obstacle aux créations d'emplois. Il est désormais bien établi (à l'exception notable des spécialistes d'aires culturelles, nombreux parmi les chercheurs affiliés aux principales associations internationales couvrant leur domaine de spécialisation). Nous ne voyageons pas assez, rédigeons peu en anglais - et ne l'exigeons trop peu souvent de nos étudiants, qui se sont en revanche bien mis à la lecture de textes publiés dans cette langue -, nous connaissons (et en tout cas possédons) rarement une troisième langue européenne ou « exotique », nous ne travaillons pas autant que nous le souhaiterions en collaboration avec des chercheurs d'autres pays (car nous passons trop de temps à résoudre des problèmes de recrutement et pas assez à répondre à des appels d'offre européens et internationaux). Nous nous privons ainsi de possibilités d'emplois dans des universités francophones (quelque huit postes au moins publiés ces deux dernières années en Suisse, en Belgique, à Florence, au Québec, sur lesquels des candidats français ne sont pas démunis d'atouts), anglophones (nous connaissons quelques cas de Français ayant fait leur carrière en

Angleterre ou aux États-Unis), hispanophones (réservoir peu exploité, malgré les facilités de langue). Nous nous privons également de possibilités de séjours de longue durée dans des instituts de recherche à l'étranger. Tout ceci mis bout-à-bout, et par analogie avec la situation de plus petits pays dont les ressortissants se placent assez bien sur ce marché, nous pourrions espérer une demi-douzaine de recrutements supplémentaires par an.

Dans le monde académique français, les gisements sont connus et la question si débattue, qu'il n'est pas nécessaire de s'y attarder. La stratégie de conversion de postes étiquetés dans des disciplines voisines est évidemment la principale, mais nos collègues qui les défendent aussi en sont évidemment moins convaincus que nous : beaucoup se considèrent encore agrégés de droit public et de science politique, capables de tenir les deux bouts de la chaîne sans avoir à choisir entre les sections du C.N.U. - nous supposons donc qu'ils lisent régulièrement la « *Revue française de science politique* », la « *Revue du droit public* », et la « *Revue de droit constitutionnel* », plus quelques périodiques plus spécialisés. De plus, les routines locales et la prudence ministérielle ne rendent pas l'opération massivement praticable. Cette stratégie a plus de chances de réussir lorsqu'elle est jouée individuellement : un poste est alors publié en 4^{ème} section dans une filière où elle est peu ou pas représentée, parce que les qualités et l'esprit d'entreprise d'un ou d'une non titulaire (ou d'un collègue confirmé venant d'une université voisine), sont localement très appréciées. Reste le problème des procédures nationales qui ne garantissent le succès ni à l'investisseur qui a payé de sa personne, ni au responsable de filière qui s'est battu pour le compter définitivement parmi ses collègues. Dans la mesure où les mêmes procédures garantiront un recrutement « élitiste et républicain », et permettront un respect des besoins locaux, les risques pris par l'un et par l'autre vaudront de plus en plus d'être courus. Ils l'ont déjà été ces deux dernières années, durant lesquelles on peut estimer à douze le nombre de créations de postes « à moustaches », comme on dit joliment au C.N.R.S.

4. En conclusion, sans priver personne, nous pourrions doubler pour l'établir à 50 le nombre de postes annuellement offerts à de jeunes diplômés (déjà lui-même deux fois plus élevé qu'on le pense généralement). À condition d'être davantage disposés à agir en termes d'utilité sociale, d'observation participante de la vie politique et administrative, d'ouverture européenne et de constitution de réseaux scientifiques avec nos voisins. Enfin, et ce n'est pas la moindre des exigences, en termes de services rendus à nos institutions. Les gens encore jeunes pourront alors penser fièrement des impétrants encore trop jeunes ce que les Yacoutes de Sibérie disaient autrefois de leurs guerriers impatients devenus sages : « Ils savaient se museler les uns les autres, et, en même temps, apprenaient à réfléchir ; en prenant de l'âge, ils devenaient paisibles et bons ».

C'est seulement ainsi que nous pourrions atteindre un seuil critique de politistes dans au moins une douzaine de sites : que pèsent, en effet, nos filières de science politique actuelles, à l'exception de deux ou trois d'entre elles, face aux 42 politistes d'Oslo ? Le poids d'une omelette norvégienne, plus lourde qu'elle n'y paraît, chaude en surface et glacée à l'intérieur, trop compliquée pour être servie dans la plupart des restaurants aux clients qui les fréquentent désormais. Il est peut-être temps de faire comme en cuisine : après avoir critiqué la cuisine bourgeoise et l'avoir provisoirement remplacée par la nouvelle cuisine, retrouvons dans nos laboratoires la cuisine de terroir et exportons la jusqu'au Japon.